

N° 14

13 DÉC.
2001

Page 1
à 68

Le

BO

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DU MINISTÈRE DE LA RECHERCHE

NUMÉRO SPÉCIAL

- PROGRAMME DES ÉCHANGES (année scolaire 2002-2003)
- ACTIONS DE FORMATION EN FRANCE
ET À L'ÉTRANGER (été 2002)
- SÉJOURS AUX ÉTATS-UNIS D'ENSEIGNANTS
DU PREMIER DEGRÉ

*E*CHANGES ET ACTIONS DE FORMATION À L'ÉTRANGER

- 3 **Programme des échanges (année scolaire 2002-2003) et des actions de formation en France et à l'étranger (été 2002) Séjours aux États-Unis d'enseignants du premier degré**
N.S. n° 2001-251 du 29-11-2001 (NOR : MENC0102496N)
-
- 9 **Stages et actions de formation en France destinés aux professeurs du second degré**
- 27 **Stages de formation à l'étranger destinés aux professeurs des écoles et aux instituteurs**
- 36 Formulaire de candidature aux stages de langues vivantes (été 2002), professeurs du second degré
- 38 Formulaire de candidature aux stages de langues vivantes (été 2002), professeurs des écoles et instituteurs
- 40 Notice de candidature à un poste à l'étranger en vue d'un perfectionnement linguistique, échanges franco-allemand, franco-espagnol de maîtres du premier degré
- 42 Annexe 1 - Vœux en vue de l'affectation pour l'échange franco-espagnol
- 42 Annexe 2 - Vœux en vue de l'affectation pour les échanges franco-allemands
- 43 **Échanges poste pour poste de professeurs de langues vivantes**
- 53 **Séjours en Louisiane d'instituteurs, de professeurs des écoles et d'étudiants titulaires d'une licence de français langue étrangère - année de recrutement 2002**
- 62 **Séjours dans le New Jersey d'instituteurs et de professeurs des écoles - année de recrutement 2002**



Directrice de la publication : Catherine Lavless - **Directrice de la rédaction** : Nicole Krasnopolski - **Rédacteur en chef** : Jacques Aranas - **Rédactrice en chef adjointe** : Laurence Martin - **Rédacteur en chef adjoint** (Textes réglementaires) : Hervé Célestin - **Secrétaire générale de la rédaction** : Micheline Burgos - **Préparation technique** : Monique Hubert - **Chef-maquetiste** : Bruno Lefebvre - **Maquetistes** : Laurette Adolphe-Pierre, Béatrice Heuline, Karin Olivier, Pauline Ranck ● **REDACTION ET RÉALISATION** : **Délégation à la communication**, bureau des publications, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP. Tél. 01 55 55 34 50, fax 01 45 51 99 47 ● **DIFFUSION ET ABONNEMENTS** : **CNDP Abonnement**, B-750-60732 STE GENEVIÈVE CEDEX. Tél. 03 44 03 32 37, fax 03 44 03 30 13. ● **Le B.O.** est une publication du ministère de l'éducation nationale et du ministère de la recherche.

PROGRAMME DES ÉCHANGES (année scolaire 2002-2003) ET DES ACTIONS DE FORMATION EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER (été 2002)

SÉJOURS AUX ÉTATS-UNIS D'ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRÉ

N.S. n° 2001-251 du 29-11-2001

NOR : MENC0102496N

RLR : 601-1 ; 601-2 ; 601-3

MEN - DRIC - DESCO - IG

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux de langues ; aux déléguées et délégués académiques à l'enseignement technique ; aux inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale, chargés des circonscriptions d'enseignement du premier degré ; aux déléguées et délégués académiques aux relations internationales et à la coopération ; aux chefs d'établissement

■ La présente note de service est établie en concertation avec l'inspection générale de l'éducation nationale (groupe des langues vivantes), par les directions qui participent à la définition des objectifs et au financement des échanges et actions à l'étranger (direction de l'enseignement scolaire, délégation aux relations internationales et à la coopération). Elle a pour objet de présenter l'ensemble

des actions organisées à ce titre au cours de l'année 2002-2003, pour les enseignants en fonction dans les établissements publics relevant du ministère de l'éducation nationale.

Contribuant à la formation continue des enseignants du premier et du second degrés, ces différentes actions dont les objectifs relèvent des domaines linguistique et culturel, sont destinées prioritairement aux enseignants de langues. Elles leur permettent d'acquérir par une relation directe avec des enseignants, des familles et divers responsables, une meilleure connaissance des pays partenaires et d'enrichir significativement leurs pratiques d'enseignement dont bénéficieront par la suite leurs élèves et l'équipe pédagogique de leur établissement. Elles ne sont pas conçues comme un support à la préparation d'un concours. Elles sont par ailleurs distinctes des programmes européens dont elles peuvent être complémentaires.



Elles s'inscrivent pleinement dans la politique menée pour la promotion et la diversification des langues vivantes qui constitue aujourd'hui une priorité nationale, en particulier dans le premier degré, l'enseignement professionnel et la formation initiale. Il appartient aux responsables académiques et départementaux de veiller à la diffusion la plus large de cette offre auprès des enseignants.

Leurs modalités d'organisation et de mise en œuvre varient en fonction des accords passés avec les différents pays partenaires. Il convient donc que les enseignants désireux d'y participer soient particulièrement attentifs, avant de s'engager dans un projet, aux indications qui figurent dans les fiches descriptives de chacune des actions proposées et prennent la mesure des contraintes imposées.

1 - SÉJOURS ET ACTIONS DE FORMATION À L'ÉTRANGER

Le Centre international d'études pédagogiques (CIEP), situé au 1, avenue Léon Journault, 92318 Sèvres cedex, est l'opérateur auquel sont confiés la gestion, la mise en œuvre et le suivi administratif et financier de ces séjours et de ces actions de formation.

En ce qui concerne ces actions, la notice de candidature figure en pages centrales du présent B.O. ; elle doit être nécessairement utilisée par tous les candidats et renseignée, pour chacune des rubriques, le plus précisément possible.

Les procédures de transmission mises en place pour l'acheminement des dossiers jusqu'aux services du CIEP seront explicitées ultérieurement dans une instruction technique spécifique, à l'attention des responsables académiques et départementaux.

En ce qui concerne les enseignants du second degré, tous les dossiers seront adressés au recteur, par la voie hiérarchique, **pour le 15 janvier 2002**, qu'il s'agisse de stages à gestion académique ou nationale.

En revanche, seuls les dossiers de candidature aux stages à coordination nationale seront ensuite transmis au CIEP par les services académiques, **pour le 31 janvier 2002**.

Je vous rappelle qu'afin d'assurer la meilleure sélection des candidats et de garantir sa pleine efficacité au dispositif proposé, il importe que les recteurs recueillent les avis exprimés par les chefs d'établissement et les corps d'inspection et en tiennent compte. Il convient notamment qu'un intervalle de trois ans au moins s'écoule avant d'accorder, aux mêmes enseignants le bénéfice d'un nouveau séjour à l'étranger, l'objectif étant d'accroître la mobilité de tous les professeurs concernés.

Pour accompagner la mise en place des sections européennes, certains stages destinés aux professeurs de langues vivantes offrent, depuis 1994, quelques places aux enseignants des sections européennes des lycées, chargés de l'enseignement en langue étrangère d'une discipline non linguistique. Il vous appartient de veiller à rendre possible leur participation aux actions offertes.

En ce qui concerne les enseignants du premier degré, les inspecteurs de l'éducation nationale, chargés de circonscription, veilleront à encourager les candidatures d'instituteurs et de professeurs des écoles disposés à contribuer au développement de l'enseignement des langues vivantes à l'école et motivés par le perfectionnement linguistique et l'immersion dans un pays étranger.

Les dossiers de candidature seront adressés, **pour le 15 janvier 2002**, aux inspecteurs de l'éducation nationale, qui les transmettront, revêtus d'un avis motivé, aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale.

Afin d'éviter l'envoi d'un trop grand nombre de dossiers compte tenu du nombre de places offertes, je vous demande, **exclusivement pour les stages se déroulant en Grande-Bretagne**, de ne transmettre au CIEP que les candidatures résultant d'une présélection effectuée par vos soins.

Les listes transmises seront établies suivant un ordre préférentiel et accompagnées des dossiers de candidature ; elles parviendront au CIEP **le 15 février 2002, au plus tard**.

Pour toutes les autres actions de formation du premier degré, les candidatures seront

transmises au CIEP pour le 15 février 2002, revêtues des avis indispensables à leur sélection. Les demandes formulées par les enseignants du premier ou du second degré, ne pourront porter que sur une seule action de formation. Toutefois, pour le cas où le stage désiré serait complet, les candidats sont autorisés à formuler un second vœu à titre indicatif. En tout état de cause, il convient de ne remplir qu'une seule fiche de candidature.

J'appelle votre attention sur le fait que les bénéficiaires des différentes actions de formation à l'étranger sont tenus de suivre l'intégralité du programme de stage et que les organismes de formation sont invités à rendre compte de l'état des présences. Il importe que les candidats amenés, pour des raisons graves, à se désister, informent, dans les meilleurs délais, les services du CIEP par téléphone et par courrier.

La participation aux séjours et actions de formation à l'étranger entraîne l'obligation pour les stagiaires de renseigner un questionnaire d'évaluation qui leur sera adressé en temps utile.

2 - ÉCHANGES FRANCO-EUROPÉENS DE MAÎTRES DU PREMIER DEGRÉ

Les instructions qui suivent ont pour objectif de rappeler les caractéristiques des programmes d'échanges franco-européens de maîtres du premier degré, les modalités de leur déroulement et les procédures de recrutement des candidats.

Ces programmes s'inscrivent, rappelons-le, dans la politique menée en faveur du développement des langues vivantes à l'école et de l'ouverture internationale des établissements.

Les échanges franco-allemand et franco-espagnol doivent aider les départements à accroître leur potentiel de ressources ; ils contribuent à la nécessaire diversification linguistique au sein du système éducatif.

A - Objectifs généraux des programmes d'échanges

Les objectifs des programmes d'échanges de maîtres du premier degré sont les suivants :

- permettre la perfectionnement linguistique d'instituteurs et de professeurs des écoles

titulaires du MEN motivés pour assurer, à leur retour en France, un enseignement dans la langue des pays concernés ;

- faire bénéficier les élèves français d'un enseignement dans la langue des maîtres des pays partenaires ;

- contribuer au développement de l'enseignement de la langue et de la culture françaises dans chacun de ces pays ;

- renforcer l'ouverture de l'école à la dimension internationale ;

- créer des conditions favorables à la mobilité des élèves et des enseignants.

B - Conditions de participation aux programmes d'échanges

Les instituteurs et professeurs des écoles titulaires, ainsi que les professeurs des écoles stagiaires peuvent postuler à ces échanges bilatéraux. Pour en bénéficier pleinement, ils doivent maîtriser les connaissances de base indispensables à la compréhension des langues allemande ou espagnole. Je précise que les candidatures des professeurs des écoles stagiaires ne pourront être définitivement retenues que si ces enseignants sont titularisables.

Les candidats professeurs des écoles stagiaires remplissant l'ensemble des conditions requises (cf. article 12 du décret n° 90-680 du 1er août 1990 modifié) et retenus pour participer à l'un des échanges sont titularisés pour ordre à compter de la date administrative de la rentrée scolaire et prennent directement leurs fonctions dans le pays européen concerné.

Les maîtres sélectionnés doivent signer l'engagement de contribuer, lors de leur retour en France, au développement de l'enseignement des langues vivantes dans leur département.

Les départements consentent un effort important en dégageant, sur leur dotation d'emplois, les moyens budgétaires nécessaires au remplacement des instituteurs et professeurs des écoles qui participent aux échanges. Il est, de ce fait, légitime d'attendre des candidats retenus qu'ils exercent à nouveau leur fonction dans leur département d'origine lorsqu'ils regagneront le territoire français.

Il vous appartient de sélectionner les candidats en les informant clairement que les programmes d'échanges ont pour but premier leur perfectionnement linguistique et qu'il ne s'agit en aucun cas de régler des situations à caractère personnel, comme le rapprochement de conjoints qui relève d'autres procédures. En particulier, les accords bilatéraux entre les pays partenaires **exigent que les candidats s'engagent à accepter une affectation conforme à l'un des vœux qu'ils auront formulés.**

Compte tenu des difficultés rencontrées en matière de logement et surtout de scolarisation de jeunes enfants dans des établissements français à l'étranger, il est précisé que les échanges bilatéraux conviennent mieux à des célibataires sans enfant scolarisé. Les administrations française et étrangère ne peuvent, en tout état de cause, apporter une aide en ce domaine.

C - Position administrative et rémunération des enseignants sélectionnés

Un échange n'est pas un détachement. Les instituteurs et les professeurs des écoles restent en position d'activité et continuent d'être rémunérés sur les postes dont ils sont titulaires.

C'est la raison pour laquelle tout enseignant devra, au terme de l'échange, regagner son poste en France, ce dernier n'ayant pas été déclaré vacant.

Pendant toute la durée de l'échange, les maîtres continuent de percevoir en Euros et sur un compte en France, le traitement afférent à leur emploi, versé par les services académiques dont ils relèvent et sur lequel sont normalement précomptées les cotisations à la sécurité sociale.

Il est précisé que le versement des bonifications indiciaires liées à l'exercice effectif de certaines fonctions -celle de direction notamment- est interrompu pendant l'année scolaire de l'échange. Pour l'ensemble de l'année scolaire, les enseignants bénéficient en outre de l'indemnité représentative de frais d'expatriation temporaire instituée par le décret n° 93-50 du 12 janvier 1993 modifié par le décret n° 97-478 du 9 mai 1997, dont le montant forfaitaire annuel est fixé, pour l'année scolaire 2001-2002, à 4 318,91

euros (28 330F). Elle leur sera versée, en une seule fois, par les mêmes services académiques, au cours du premier trimestre de l'année scolaire. En cas de renouvellement exceptionnel de l'échange, cette indemnité subit un abattement de 25 % dès la deuxième année dans le pays étranger. Elle est destinée à compenser forfaitairement les frais de voyage et de logement afférents au séjour et n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu. Cependant, n'ayant pas le caractère de remboursement de frais professionnels exposés par le salarié, cette indemnité est saisissable conformément aux dispositions de l'article L 145-2 du code du travail et est assujettie à la contribution de solidarité et à la contribution sociale généralisée.

Par ailleurs, l'article 3 du décret du 12 janvier 1993 modifié précise qu'en cas d'abandon d'un programme ou de rappel par les autorités françaises avant le terme de l'année scolaire, l'intéressé est tenu de rembourser l'indemnité perçue au prorata de la fraction de l'année scolaire pendant laquelle il n'a pas séjourné à l'étranger. Il est précisé que, pendant la durée de l'échange, **les instituteurs n'ont plus droit à l'indemnité représentative de logement.**

D - Service des enseignants à l'étranger

Dans le pays d'accueil, les maîtres qui participent aux programmes d'échanges relèvent des autorités scolaires locales et doivent se conformer à l'organisation et au règlement des écoles dans lesquelles ils sont amenés à intervenir. **À cet égard, ils assurent un service identique à celui qui est dû par les maîtres des pays concernés.** Les maîtres pourront être amenés à intervenir dans plusieurs écoles. Dans chacun des pays, des actions de formation devraient figurer dans l'emploi du temps des enseignants afin de leur permettre d'échanger avec leurs pairs sur les problèmes rencontrés.

Après un temps d'adaptation, des activités complémentaires à celles d'enseignant de la langue française pourront être confiées aux instituteurs et professeurs des écoles : formation en français des maîtres du pays concerné, élaboration de matériel pédagogique, ou encore participation à un enseignement dans une autre

matière (éducation physique et sportive, éducation musicale ou éducation artistique).

Durant l'année scolaire, les autorisations d'absence devront être sollicitées auprès des autorités scolaires locales qui appliqueront la réglementation en usage dans le pays. Les congés de maladie devront être justifiés par les participants auprès de leur inspection académique et des autorités locales.

La participation aux échanges entraîne l'obligation, pour les instituteurs et professeurs des écoles, de remettre un rapport d'activité à l'inspecteur de l'éducation nationale, chargé de circonscription dont ils dépendent, avant la fin du séjour dans le pays partenaire.

E - Procédures de recueil et de traitement des candidatures

La notice de candidature pour les échanges de maîtres du premier degré figure en pages centrales du présent B.O. ; elle doit être renseignée pour chacune des rubriques le plus précisément possible.

Je vous rappelle que la durée en est limitée à une seule année même si, à titre exceptionnel, et sur avis motivé de l'inspecteur d'académie, un renouvellement d'une année supplémentaire peut être accordé. En outre, depuis l'année 2000, les candidats ne peuvent postuler que pour un seul pays au cours d'une même année scolaire, à savoir l'Allemagne ou l'Espagne.

Les instituteurs, les professeurs des écoles et les professeurs des écoles stagiaires désireux d'effectuer un échange avec la République fédérale d'Allemagne ou l'Espagne pendant l'année scolaire 2001-2002, devront faire parvenir à l'inspection académique de leur département par la voie hiérarchique, et avant le **12 février 2002**, délai de rigueur, une notice individuelle de candidature obligatoirement conforme au modèle joint en annexe.

Les dossiers des candidats seront transmis, avec son avis, par l'inspecteur de l'éducation nationale, chargé de circonscription ou par le directeur de l'institut universitaire de formation des maîtres, à l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale.

Les candidats seront convoqués par vos soins pour un entretien avec un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional, un professeur d'allemand ou d'espagnol et un inspecteur de l'éducation nationale, au cours duquel seront appréciées leur compétence linguistique, leur réelle motivation, leur aptitude à s'adapter aux usages en vigueur dans le pays d'accueil et leur volonté de contribuer, à leur retour en France au développement des langues vivantes à l'école.

Les dossiers de candidature seront soumis par l'IA-DSDEN, à l'avis de la commission administrative paritaire départementale.

Modalités d'organisation de l'échange franco-allemand

Il appartient à chaque inspection académique de transmettre les candidatures les concernant revêtues d'un avis favorable, avant le **12 mars 2002**, délai de rigueur au ministère de l'éducation nationale, direction de l'enseignement scolaire, bureau de la formation continue des enseignants (DESCO A10), 110, rue de Grenelle, 75 357 Paris 07 SP.

Au cours d'une réunion nationale organisée au début du mois d'**avril 2002**, les représentants des différents Länder et les responsables du ministère de l'éducation nationale arrêteront la liste des enseignants allemands affectés en France et des enseignants français affectés en Allemagne.

Une seconde réunion, **fin mai 2002**, doit permettre en collaboration avec l'office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) la rencontre des enseignants dont la candidature a été retenue avec les autorités compétentes des pays partenaires.

Vous informerez les candidats qu'un stage linguistique obligatoire est organisé à leur intention par l'OFAJ au cours du mois d'**août 2002** et qu'ils devront en tenir compte pour l'organisation de leurs congés d'été.

Modalités d'organisation de l'échange franco-espagnol

L'organisation des échanges bilatéraux de maîtres du premier degré est entièrement placée sous la responsabilité de l'inspecteur d'académie,

directeur des services départementaux de l'éducation nationale de Gironde à qui vous adresserez toutes vos fiches de candidature à cet échange (30, cours de Luze, 33060 Bordeaux cedex). Revêtues d'un avis favorable, elles parviennent à l'inspection académique **avant le 12 mars 2002** afin qu'il soit procédé, avec les autorités espagnoles, à l'établissement de la liste définitive des enseignants espagnols affectés en Espagne pour l'année scolaire 2002-2003. Les candidats seront informés, par la voie hiérarchique, de la suite donnée à leur candidature, avant la fin du mois de juin de l'année scolaire 2001-2002. Pour les candidats sélectionnés, une réunion d'information sera ultérieurement organisée par les services départementaux de la Gironde.

Je précise que les lieux d'affectation des candidats aux différents échanges ne sont souvent communiqués par les autorités éducatives des pays partenaires qu'en fin d'année scolaire et que la présente note de service ne peut donner aucune indication à ce propos.

Les participants seront directement convoqués, en début d'année scolaire 2002-2003, par les autorités éducatives des pays concernés, à des stages d'accueil qui ont lieu généralement dans le courant du mois de septembre.

Excepté pour les maîtres exerçant dans un département d'outre-mer, le coût du voyage aller et retour entre la résidence administrative et l'affectation à l'étranger est à la charge des participants.

J'insiste sur le fait que les candidats s'engagent à accepter une affectation conforme à l'un des vœux qu'ils ont formulés et que tout désistement, motivé par des circonstances particulièrement graves, devra être signalé dans les meilleurs délais auprès de l'inspection académique du département d'origine.

3 - ÉCHANGES POSTE POUR POSTE DE PROFESSEURS DE LANGUES VIVANTES

Les formulaires de candidature aux échanges poste pour poste devront être demandés par écrit, par les candidats, au rectorat de leur académie, à l'attention du délégué académique aux

relations internationales et à la coopération. La date limite de retrait des dossiers est fixée au 11 janvier 2002. La DARIC transmettra l'ensemble du dossier à la Délégation aux relations internationales et à la coopération (bureau DRIC B4), **pour le 16 février 2002**, selon les modalités définies aux pages 43 à 52, dans lesquelles sont précisées les conditions de participation à ce programme.

4 - SÉJOURS AUX ÉTATS-UNIS D'ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRÉ

Afin de contribuer au développement de l'enseignement du français aux États-Unis, des postes d'enseignants sont proposés dans les écoles publiques des États de Louisiane et du New Jersey et éventuellement dans les États de Caroline du Nord et du Sud, de Virginie et de Géorgie.

Ils sont ouverts aux instituteurs et professeurs des écoles titulaires de l'éducation nationale, ayant exercé en cette qualité pendant au moins deux années scolaires et possédant une bonne maîtrise de la langue anglaise.

Les enseignants retenus seront placés en position de détachement auprès du ministère des affaires étrangères pour une période de trois ans maximum.

Le dépôt des dossiers de candidature est fixé **au plus tard le 31 janvier 2002** et doivent être adressés par l'inspection académique au Consulat général de France pour les séjours en Louisiane et à la cellule des ressources humaines (CID/IRH) du ministère des affaires étrangères pour les séjours dans les États du New Jersey, de la Caroline du Nord et du Sud, de Virginie et de Géorgie.

Les détails des programmes et des modalités pratiques sont présentés dans les fiches jointes à ce numéro spécial.

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation

Le délégué aux relations internationales et à la coopération

Thierry SIMON

Le directeur de l'enseignement scolaire
Jean-Paul de GAUDEMAR

Stages et actions de formation en France et à l'étranger destinés aux professeurs du second degré

FRANCE

N° CODE : 91
STAGE À GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel destiné aux professeurs de lycée professionnel

Académies concernées : toutes les académies

Catégories concernées : professeurs d'anglais de lycée professionnel enseignant dans les sections tertiaires, vente ou hôtellerie-restauration.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 20

Durée du séjour : du lundi 8 au vendredi 19 juillet 2002

Lieu du séjour : établissement international (à préciser)

Intervenants : formateurs et enseignants universitaires britanniques et irlandais

Responsable : inspection générale d'anglais

Mode d'hébergement : en résidence universitaire (à préciser)

Contenu et objectifs :

- Perfectionnement linguistique : l'accent sera mis sur la pratique de la langue orale conversationnelle (diagnostic phonétique, ateliers d'expression orale, jeux de rôle et simulations de situations de la vie courante); acquérir ou renforcer l'aisance communicationnelle (orale et écrite) dans le contexte d'une prise de contact avec des partenaires étrangers.

- Démarches et objectifs pédagogiques : concevoir et pratiquer des activités et des exercices permettant de mettre la langue étrangère au service de situations concrètes; ateliers de didactisation de supports pédagogiques variés, gradués et adaptés à l'enseignement d'une discipline professionnelle en anglais.

- Objectif culturel : mise à jour des connaissances en civilisation britannique contemporaine (actualité politique, économique, sociale, culturelle).

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **mardi 15 janvier 2002**.

FRANCE

N° CODE : 92
STAGE À GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel destiné aux professeurs d'histoire et géographie enseignant en sections européennes (DNL)

Académies concernées : toutes les académies.

Catégories concernées : professeurs, toutes catégories, enseignant l'histoire ou la géographie en anglais dans les sections européennes des lycées publics d'enseignement général et technologique.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 20

Durée du séjour : du lundi 8 au vendredi 19 juillet 2002

Lieu du séjour : établissement international (à préciser)

Intervenants : formateurs et enseignants universitaires britanniques et irlandais

Responsable : inspection générale d'anglais

Mode d'hébergement : en résidence universitaire (à préciser)

Contenu et objectifs :

- Perfectionnement linguistique : l'accent sera mis sur la pratique de la langue orale et la gestion de classe en anglais, sans recours aux français.

- Démarches et objectifs pédagogiques : comparer les méthodes françaises et britanniques d'enseignement de l'histoire et de la géographie (réflexion sur les usuels et manuels en usage dans le système scolaire britannique); ateliers de recherche et de didactisation de supports et outils pédagogiques adaptés à l'enseignement de l'histoire et de la géographie en anglais (émissions de radio et de télévision, documents iconographiques, sites internet, cédéroms, etc.).

- Objectif culturel : mise à jour des connaissances en civilisation britannique contemporaine et réflexion sur les évolutions socio-économiques, politiques, institutionnelles et culturelles.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **mardi 15 janvier 2002**.

FRANCE

N° CODE : 93
STAGE À GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel destiné aux professeurs de lycée chargés d'un enseignement de complément (série L ou série ES)

Académies concernées : toutes les académies.

Catégories concernées : professeurs d'anglais, toutes catégories, enseignant dans un établissement d'enseignement public du second degré (enseignement général, professionnel et technologique).

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 20

Durée du séjour : du lundi 8 au vendredi 18 juillet 2002

Lieu du séjour : établissement international (à préciser)

Intervenants : formateurs et enseignants universitaires britanniques et irlandais

Responsable : inspection générale d'anglais

Mode d'hébergement : en résidence universitaire (à préciser)

Contenu et objectifs :

Ce stage à fort contenu culturel mettra l'accent sur :
- la méthodologie de la lecture autonome et suivie ;
- l'adaptation de la pratique et du langage du commentaire de texte ou de document iconographique à un public de lycéens ;
- l'élaboration des stratégies et du matériel pédagogiques correspondant à cet exercice.

Il offrira aux stagiaires une mise à jour de leurs connaissances en civilisation britannique contemporaine et une réflexion sur les évolutions socio-économiques, politiques, institutionnelles et culturelles.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **mardi 15 janvier 2002**

ÉTATS-UNIS
D'AMÉRIQUE

N° CODE : 102
STAGE À GESTION ACADÉMIQUE

Stage de l'université de Tulane à La Nouvelle-Orléans

Académies concernées : toutes les académies.

Catégories concernées : professeurs agrégés et certifiés d'anglais enseignant dans les classes du second cycle et post-baccalauréat des lycées d'enseignement public.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 30.

Durée du séjour : du lundi 15 juillet au vendredi 2 août 2002 - arrivée, le dimanche 14 juillet - départ, le samedi 3 août.

Lieu du séjour : University of Tulane, Louisiane.

Responsable : Council Exchanges, 112, rue du Cardinet, 75017 Paris.

Mode d'hébergement : en résidence universitaire, en chambre double.

Contenu : le stage a un objectif linguistique et culturel. Les conférences, ateliers et visites traiteront majoritairement des questions politiques d'actualité, de la diversité culturelle des États-Unis ainsi que des problèmes de l'éducation.

Un travail spécifique sera conduit sur la langue, en particulier sur l'anglais américain. Une participation active sera demandée aux stagiaires, au fil des visites, rencontres et conférences.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **mardi 15 janvier 2002**.

ÉTATS-UNIS
D'AMÉRIQUE

N° CODE : 103
STAGE À GESTION ACADÉMIQUE

Stage de l'université de Californie à Santa Barbara

Académies concernées : toutes les académies.

Catégories concernées : professeurs agrégés et certifiés d'anglais enseignant dans les classes du second cycle et post-baccalauréat des lycées d'enseignement public.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation

nationale. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 30.

Durée du séjour : du lundi 15 juillet au vendredi 2 août 2002 - arrivée, le dimanche 14 juillet - départ, le samedi 3 août.

Lieu du séjour : University of California, Santa Barbara.

Responsable : Council Exchanges, 112, rue du Cardinet, 75017 Paris.

Mode d'hébergement : en résidence universitaire

Contenu : le stage a un objectif linguistique et culturel.

Les conférences, ateliers et visites traiteront majoritairement des questions politiques d'actualité, de la diversité culturelle des États-Unis et de la spécificité de la Californie ainsi que des problèmes de l'éducation.

Un travail spécifique sera conduit sur la langue, en particulier sur l'anglais américain.

Une participation active sera demandée aux stagiaires, au fil des visites, rencontres et conférences.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **mardi 15 janvier 2002**.

ROYAUME-UNI

N° CODE : 111
STAGE À GESTION NATIONALE

S tage de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel de Cambridge

Académies concernées : toutes les académies.

Catégories concernées : professeurs d'anglais, toutes catégories, enseignant dans des collèges d'enseignement public.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 20

Durée du séjour : du mardi 2 au mercredi 17 juillet 2002 - arrivée, le 2 après-midi - départ, le 17 au matin.

Lieu du séjour : Bell Cambridge, Red Cross Lane, Cambridge CB22QX.

Responsable : Mrs Fiona Anderson et Mrs Rosemary Heald.

Mode d'hébergement : dans des familles.
Contenu :

- Perfectionnement linguistique : l'accent sera mis sur la pratique de la langue orale conversationnelle (diagnostic phonétique, ateliers d'expression orale, jeux de rôle et simulations de situations de la vie courante).

- Démarches et objectifs pédagogiques : concevoir et pratiquer des activités et des exercices permettant de mettre la langue étrangère au service de situations concrètes ; ateliers de didactisation de supports pédagogiques variés, gradués et adaptés à l'enseignement de l'anglais en collège ; réflexion sur l'apprentissage de la compréhension orale.

- Objectif culturel : mise à jour des connaissances en civilisation britannique contemporaine (actualité politique, sociale, culturelle).

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **mardi 15 janvier 2002**.

ROYAUME-UNI

N° CODE : 112
STAGE À GESTION NATIONALE

S tage de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel de Colchester

Académies concernées : toutes les académies.

Catégories concernées : professeurs d'anglais, toutes catégories, enseignant dans des collèges d'enseignement public.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 20

Durée du séjour : du lundi 8 au vendredi 19 juillet 2002 - arrivée, le dimanche 7 - départ, le samedi 20.

Lieu du séjour : Colchester English Study Centre - Lexden Road, Colchester C03 3PW-Essex

Responsable : Mrs Sarah Hunter.

Mode d'hébergement : dans des familles.

Contenu :

- Perfectionnement linguistique : l'accent sera mis sur la pratique de la langue orale conversationnelle (diagnostic phonétique, ateliers d'expression orale, jeux de rôle et simulations de situations de la vie courante).

- Démarches et objectifs pédagogiques : concevoir et pratiquer des activités et des exercices

permettant de mettre la langue étrangère au service de situations concrètes ; ateliers de didactisation de supports pédagogiques variés, gradués et adaptés à l'enseignement de l'anglais en collège ; réflexion sur l'apprentissage de la compréhension orale.

- Objectif culturel : mise à jour des connaissances en civilisation britannique contemporaine (actualité politique, sociale, culturelle).

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **mardi 15 janvier 2002**.

ROYAUME-UNI

N° CODE : 121
STAGE À GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique, culturel et pédagogique de Colchester

Académies concernées : toutes les académies.

Catégories concernées : professeurs d'anglais, toutes catégories, enseignant dans les lycées d'enseignement public à l'exclusion de ceux qui assurent la totalité de leur service dans des classes post-baccalauréat.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 20

Durée du séjour : du mercredi 10 au mardi 23 juillet 2002 - arrivée, le 9 au soir - départ, le 24 matin.

Lieu du séjour : Colchester English Study Centre - Lexden Road, Colchester C03 3PW-Essex.

Responsable : Mrs Sarah Hunter.

Mode d'hébergement : dans des familles.

Contenu :

- Perfectionnement linguistique : l'accent sera mis sur la pratique de la langue orale conversationnelle (diagnostic phonétique, ateliers d'expression orale, jeux de rôle et simulations de situations de la vie courante).

- Démarches et objectifs pédagogiques : concevoir et pratiquer des activités et des exercices permettant de mettre la langue étrangère au service de situations concrètes ; ateliers de didactisation de supports pédagogiques variés, gradués et adaptés à l'enseignement de l'anglais en lycée ; réflexion sur l'apprentissage de la compréhension orale.

- Objectif culturel : mise à jour des connaissances en civilisation britannique contemporaine (actualité politique, sociale, culturelle).

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **mardi 15 janvier 2002**.

ALLEMAGNE

N° CODE : 203
STAGE À GESTION ACADÉMIQUE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Berlin

Académies concernées : Amiens, Besançon,

Bordeaux, Clermont-Ferrand, Créteil, Dijon, Grenoble, Lille, Limoges, Lyon, Nancy-Metz, Nantes, Orléans-Tours, Paris, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Versailles.

Catégories concernées : professeurs titulaires d'allemand de toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique et professionnel). Ce stage est également ouvert aux professeurs d'histoire et de géographie ayant de très bonnes connaissances d'allemand et enseignant dans les sections européennes. Ce stage s'adresse à tous ceux qui ressentent le besoin d'améliorer leurs connaissances d'allemand.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Une bourse partielle est prévue pour les repas. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 17 + 3 places sections européennes

Durée du séjour : du samedi 3 au samedi 17 août 2002 - arrivée, le 3 - départ, le 17.

Lieu du séjour : Zentrale Einrichtung Moderner Fremdsprachen, Technische Universität Berlin.

Responsable du stage : Goethe-Institut de Paris, tél. 01 44 43 92 84, télécopie 01 44 43 92 40. pv@paris.goethe.org

Mode d'hébergement : logement et petit déjeuner chez des particuliers.

Contenu :

En matinée :

- Contenu linguistique

Les stagiaires travailleront en tandem avec

20 enseignants allemand (professeurs de français) dans le but d'améliorer leurs connaissances aussi bien dans le domaine linguistique que dans le domaine culturel. Il s'agit d'un coapprentissage en semi-autonomie qui s'appuie sur un dossier comprenant des exercices interculturels et qui est complété par des conseils individuels (Lernberatung).

- Contenu méthodologique

- Réflexion sur les expériences faites en tandem et les implications d'un travail autonome.

- Réflexion sur les possibilités de transfert dans le domaine des échanges scolaires.

- Contenu socioculturel

Bilan après plus d'une décennie d'unification. Contacts avec le système scolaire à Berlin. Regards sur la coexistence de différentes cultures à Berlin.

L'après-midi :

- découverte de différents quartiers de Berlin ;
- exposés sur la situation politique et sociologique par des intervenants extérieurs ;
- travail en projet avec visite d'institutions.

Programme culturel : les activités culturelles se font en fonction des offres culturelles à Berlin au moins d'août.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **mardi 15 janvier 2002**.

ALLEMAGNE

N° CODE : 204
STAGE À GESTION NATIONALE

S tage de formation de formateurs à Freiburg

Académies concernées : toutes les académies

Catégories concernées : ce stage s'adresse uniquement à des formateurs, conseillers pédagogiques et tuteurs.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Une bourse partielle est prévue pour les repas. Seuls les stagiaires

seront hébergés.

Nombre de participants : 22

Durée du séjour : du samedi 6 juillet au mercredi 17 juillet 2002 - arrivée, le 6 juillet - départ, le 17.

Lieu du séjour : Fortbildungsakademie der Caritas, Freiburg

Mode d'hébergement : Fortbildungsakademie der Caritas en chambre individuelle.

Responsable : Goethe-Institut de Paris, tél. 01 44 43 92 84, télécopie 01 44 43 92 40. pv@paris.goethe.org

Contenu :

- pratiques interactives en formation et en classe ;
- pratiques de l'observation de classe et réflexion sur l'observation de classe à partir de visites de classes à Freiburg et à partir d'enregistrements vidéo ;
- entraînement à des entretiens pédagogiques ;
- méthodologie de la formation initiale et continue ;
- contacts avec des institutions de formation sur place et étude comparative des pratiques dans les deux pays ;
- méthode de formation mutuelle ;
- gestion de la qualité en classe et dans l'établissement.

Les contenus du stage sont adaptés en fonction des besoins spécifiques des participants.

Les différents thèmes seront abordés :

- par la mise en commun des expériences des conseillers pédagogiques/formateurs ;
- à partir de travaux pratiques ;
- par l'intervention de spécialistes ;
- en relation avec des formateurs allemands ;
- à partir de la lecture d'articles spécialisés ;
- par une exploitation des approches théoriques dans la perspective d'une mise en pratique.

Programme culturel : les activités culturelles se font en fonction du programme culturel de la ville de Freiburg.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **mardi 15 janvier 2002**.

ALLEMAGNE

N° CODE : 205
STAGE À GESTION ACADÉMIQUE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Freiburg et Jena

Académies concernées : Amiens, Besançon, Clermont-Ferrand, Créteil, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Paris, Poitiers, Reims, Rennes, Strasbourg, Toulouse, Versailles.

Catégories concernées : professeurs titulaires d'allemand de toutes catégories, enseignant en lycée. En particulier, les professeurs d'allemand enseignant dans des lycées professionnels et à des classes préparant un brevet de technicien supérieur. Le stage peut être également ouvert aux professeurs d'histoire et géographie ayant de très bonnes connaissances d'allemand et enseignant dans les sections européennes de collège et de lycée.

Prise en charge : les frais de stage, de séjour et de transport entre Freiburg et Jena seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. Les frais de voyage jusqu'en Allemagne sont à la charge des participants. Une bourse partielle est prévue pour les repas. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 17 + 3 places sections européennes

Durée du séjour : du dimanche 14 au samedi 27 juillet 2002 - arrivée, le 14 juillet à Freiburg - départ, le 27 juillet de Jena.

Lieu du séjour : Studienhaus Wiesneck / Freiburg et Jenakolleg

Encadrement du stage : Goethe-Institut, Studienhaus Wiesneck et Jenakolleg.

Mode d'hébergement : logement au Studienhaus Wiesneck et à l'hôtel à Jena.

Responsable : Goethe-Institut de Paris, tél. 01 44 43 92 84, télécopie : 01 44 43 92 40. pv@paris.goethe.org

Thème :

La société en mutation en Allemagne de l'Est et de l'Ouest

Contenu :

- Aspects de civilisation :
 - analyse de la situation à l'Ouest et à l'Est de l'Allemagne ;
 - comparaison des deux villes ;
 - les tendances/courants dans la société ;
 - la situation de la femme en Allemagne de l'Est et de l'Ouest ;

- le rôle des organisations sociales ; le bénévolat ;
- état et perspectives du marché de travail ;
- visites d'institutions à Freiburg et à Jena et de sites chargés d'histoire.
- Aspects de langue :
 - pratique de la langue avec différents interlocuteurs ;
 - didactique de l'enseignement de l'allemand avec l'objectif d'utiliser et d'analyser les

- différentes "Arbeits + Sozialformen" ;
 - réflexion sur les possibilités de transfert pour son propre cours ;
 - recherche de documents authentiques.
- Date limite et modalités de transmission des dossiers :** (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **mardi 15 janvier 2002**.

ALLEMAGNE

N° CODE : 206
STAGE A GESTION ACADÉMIQUE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Frankfurt

Académies concernées : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Bordeaux, Caen, Créteil, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Paris, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Versailles.

Catégories concernées : professeurs titulaires d'allemand de toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique et professionnel). Le stage est également ouvert aux professeurs d'histoire et de géographie ayant de très bonnes connaissances d'allemand et enseignant dans les sections européennes.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Une bourse partielle est prévue pour les repas. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 21 + 4 places sections européennes

Durée du séjour : du samedi 10 au samedi 24 août 2002- arrivée, le 10 - départ le 24.

Lieu du séjour : Goethe-Institut de Frankfurt/Main.

Responsable : Goethe-Institut de Paris, tél. 01 44 43 92 84, télécopie 01 44 43 92 40. pv@paris.goethe.org

Mode d'hébergement : logement et petit déjeuner chez des particuliers.

Contenu :

Projets pédagogiques et multimédia.

• Volet civilisation : découverte de la ville de Frankfurt en petits groupes. Préparation et approfondissement de thèmes d'études spécifiques sur Frankfurt. Les thèmes prévus sont : Frankfurt, ville d'immigration ; Frankfurt, centre financier et économique de l'Allemagne ; Frankfurt, capitale du livre et du multimédia ; Frankfurt, nœud d'un réseau de voies de communication.

• Volet méthodologique : réflexion sur l'enseignement de la civilisation ; réflexion didactique sur l'approche centrée sur un projet. Préparation et réalisation d'un projet de classe sur les thèmes d'études précités.

• Volet multimédia : utilisation des techniques et des outils multimédias pour la mise en œuvre d'un projet ; construction de pages web à partir de données recueillies par les stagiaires ; réflexion sur l'utilisation d'Internet pour réaliser un projet de classe.

De bonnes connaissances en traitement de texte sont indispensables.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **mardi 15 janvier 2002**.

ALLEMAGNE

N° CODE : 208
STAGE À GESTION ACADÉMIQUE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Berlin

Académies concernées : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Créteil, Dijon, Grenoble, Lyon, Nancy-Metz, Nantes, Orléans-Tours, Paris, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg.

Catégories concernées : professeurs titulaires d'allemand de toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique et professionnel). Ce stage est également ouvert aux professeurs d'histoire et de géographie ayant de très bonnes connaissances d'allemand et enseignant dans les sections européennes.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Une bourse partielle est prévue pour les repas. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 20 + 5 places sections européennes

Durée du séjour : du samedi 17 au samedi 31 août 2002 - arrivée, le 17 - départ, le 31.

Lieu du séjour : Zentrale Einrichtung Moderner Fremdsprachen, Technische Universität Berlin.

Responsable : Goethe-Institut de Paris, tél. 01 44 43 92 8, télécopie 01 44 43 92 40. pv@paris.goethe.org

Mode d'hébergement : logement et petit déjeuner chez des particuliers.

Thème : Berlin - hier et aujourd'hui.

Contenu :

- découverte de la dimension historique et géographique de la ville de Berlin par le biais de recherches individuelles et d'entretiens avec des historiens, des géographes et des acteurs de la vie politique et sociale ;

- préparation, élaboration et présentation, en groupe, d'un thème sur Berlin ; à titre d'exemple : Berlin et la Prusse, l'apport des Huguenots au développement de la Prusse, immigrations et émigrations, Berlin et le Land de Brandebourg, le passé et l'actualité économique de Berlin, les structures sociales avant et après l'unification ;

- réflexion didactique sur les expériences faites à Berlin.

Mode de travail : travail en séance plénière et en petits groupes, travail sur projets.

Programme culturel : les activités culturelles se font en fonction des offres culturelles à Berlin au mois d'août.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **mardi 15 janvier 2002**.

ALLEMAGNE

N° CODE : 209
STAGE À GESTION ACADÉMIQUE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Leipzig

Académies concernées : Amiens, Besançon, Créteil, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Nancy-Metz, Nantes, Paris, Poitiers, Reims, Rennes, Strasbourg, Versailles.

Catégories concernées : professeurs titulaires d'allemand de toutes catégories

enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique et professionnel).

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Une bourse partielle est prévue pour les repas. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 25.

Durée du séjour : du dimanche 4 août au samedi 17 août 2002 - arrivée, le 4 - départ, le 17.

Lieu du séjour : InterDaF am Herder-Institut der Universität Leipzig.

Encadrement du stage : Goethe-Institut et InterDaF am Herder-Institut der Universität Leipzig.

Responsable : Goethe-Institut de Paris, tél. 01 44 43 92 84, télécopie 01 44 43 92 40. pv@paris.goethe.org

Mode d'hébergement : logement et petit déjeuner chez des particuliers.

Thème : Leipzig - une ville de l'est

Contenu :

“Leipzig-eine Stadt im Osten” : c'est autour de ce thème que s'orienteront les différentes activités du stage. Douze ans après la chute du mur, voici venu le moment de réflexion au sujet de l'identité d'une ville telle que Leipzig, métropole au riche passé historique, mais pleinement ouverte sur l'avenir tant sur le plan économique que sur le

plan culturel : Y-a-t-il encore une identité spécifiquement est-allemande et comment se traduit-elle ? Où en est le processus d'unification allemande dans l'esprit des habitants ? Quels sont les problèmes auxquels la ville de Leipzig est confrontée et comment se traduisent-ils dans des cas individuels ? Le stage apportera des éléments de réponse à ces questions.

Mode de travail : les participants feront des recherches aussi bien en prenant contact avec des institutions qu'en exploitant des sources documentaires empruntées aux médias, à la radio et à la presse locale, à la télévision et sur Internet, en vue de leur utilisation en classe.

Programme culturel : les activités culturelles se font en fonction du programme culturel de Leipzig.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **mardi 15 janvier 2002**.

AUTRICHE

N° CODE : 211
STAGE À GESTION ACADÉMIQUE

S tage de perfectionnement linguistique et culturel de Vienne

Académies concernées : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Créteil, Dijon, Grenoble, Lille, Limoges, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Paris, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Versailles.

Catégories concernées : professeurs titulaires d'allemand de toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique et professionnel).

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 25.

Durée du séjour : du lundi 15 au samedi 27 juillet 2002 - arrivée, le 15 - départ, le 27.

Lieu du séjour : Pallottihaus, Auhofstrasse 10, 1130 Wien.

Responsable : M. Habelt - Bundesministerium für Unterricht und kulturelle Angelegenheiten, Strozzig, 2/5 A-1080 Wien.

Mode d'hébergement : chambres de deux personnes sur place. Pallottihaus - Auhofstrasse 10 - 1130 Wien. Possibilité de chambres individuelles dans un centre à proximité.

Contenu :

- Histoire moderne et contemporaine de l'Autriche ;
- L'identité autrichienne ;
- Problèmes économiques et aspects socio-politiques de l'Autriche actuelle ;
- La littérature autrichienne après 1945 ;
- Le système éducatif autrichien ;
- La culture alternative à Vienne ;

- L'immigration à Vienne au 19ème et au 20ème siècles ;
- Les médias en Autriche ;
- Les spécificités autrichiennes de la langue-allemande.

Date limite et modalité de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **mardi 15 janvier 2002**.)

YEMEN

N° CODE : 301
STAGE À GESTION NATIONALE

S tage de perfectionnement linguistique et culturel de Sanaa

Partenariat : Institut du monde arabe ; Centre français d'études yéménites (CFEY).

Responsables du stage : M. Abdeljalil Laamiri, institut du monde arabe - tél. 01 40 51 39 26.

Encadrement du stage : Centre français d'études yéménites.

Académies concernées : toute les académies.

Catégories concernées : professeurs d'arabe, agrégés, certifiés, PLP2 et adjoints d'enseignement, enseignant dans un établissement public du second degré.

Nombre de participants : 12.

Prise en charge : l'ensemble des frais sur place (cours, activités organisées, déplacements, hébergement, repas) seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. Les frais de voyage Paris-Sanaa-Paris sont à la charge des participants. Le voyage s'effectuera en groupe sur vol régulier Yemenia, à un tarif préférentiel (prévoir environ 650 euros).

Durée du séjour : du vendredi 5 au vendredi 26 avril 2002.

Ce stage empiétant sur une période scolaire, les candidats retenus remplaceront, dans la mesure du possible, les cours manqués, et organiseront

pour leurs classes, en concertation avec le chef d'établissement, le responsable du centre de documentation et d'information (CDI) et le conseiller principal d'éducation (CPE), un programme rigoureusement défini pour leur période d'absence.

Mode d'hébergement : maison particulière dans le vieux Sanaa ; hôtel, chambres doubles.

Contenu :

1. Caractéristiques et évolutions de la langue. Les variétés dialectales.
2. Le Yémen dans l'histoire : les royaumes de la période antéislamique ; les périodes islamiques.
3. Le Yémen aujourd'hui : économie, agriculture, urbanisme, société, institutions, littérature, presse. Rencontres, débats, visites, avec la participation de personnalités, universitaires et chercheurs.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés au rectorat pour le **mardi 15 janvier 2002**.

Parallèlement à cet envoi hiérarchique, les candidats adresseront une copie de leur fiche de candidature (revêtue de l'avis du chef d'établissement) directement à l'inspecteur pédagogique régional d'arabe de leur académie.

ARGENTINE

N° CODE : 401
STAGE À GESTION ACADÉMIQUE

S tage de l'université de Buenos-Aires

Académies concernées : toutes les académies.

Catégories concernées : professeurs titulaires d'espagnol de toutes catégories

enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique, professionnel).

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. Les frais de voyage sont

à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 40

Durée du séjour : du lundi 15 juillet au vendredi 2 août soir 2002.

Lieu du séjour : Universidad del Salvador Viamonte 1856 1056 Buenos Aires

Responsable : M. Juan Alejandro Tobias, recteur de l'université.

Mode d'hébergement : hôtel.

Contenu : une alternance de cours, de travaux pratiques, avec une ouverture marquée vers le

monde hispano-américain, et, tout particulièrement vers l'Argentine. Plusieurs domaines seront couverts : le domaine linguistique, le domaine littéraire et artistique, la civilisation.

- un programme particulier sera consacré à la société argentine de nos jours.

- arts : visites culturelles.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **mardi 15 janvier 2002**.

ESPAGNE

N° CODE : 403
STAGE À GESTION ACADÉMIQUE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Grenade

Académies concernées : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont Ferrand, Créteil, Dijon, Grenoble, Guyane, Lille, Limoges, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Paris, Reims, Rennes, La Réunion, Rouen, Toulouse, Versailles.

Catégories concernées : professeurs titulaires d'espagnol de toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique, professionnel), stagiaires IUFM (espagnol). Ce stage est également ouvert aux professeurs d'histoire et de géographie ayant de très bonnes connaissances d'espagnol et enseignant dans les sections européennes.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 26 + 4 places sections européennes

Durée du séjour : du lundi 15 juillet au samedi 3 août 2002 - arrivée, le dimanche 14 juillet - départ, le samedi 3 août.

Lieu du séjour : Universidad de Granada - Centro de lenguas modernas- Palacio de Santa Cruz Placeta del Hospicio Viejo, 18009 Granada.

Responsable : Mme Alganza de Roldán,

directrice du centre.

Mode d'hébergement : hôtel central et dans les familles.

Contenu : le stage comportera une alternance de conférences, de cours, de travaux pratiques, de rencontres de personnalités, d'excursions (Sierra Nevada, Costa del Sol), de visites de musées et d'entreprises.

Plusieurs domaines seront couverts :

1 - Le domaine linguistique :

- Travaux pratiques favorisant un entraînement intensif à l'expression et à la communication orales contrôlées.

- Problèmes de l'espagnol contemporain. État de la langue écrite : textes journalistiques, littéraires, technico-commerciaux, etc.

2 - Le domaine littéraire et artistique :

- Littérature actuelle espagnole et latino-américaine.

- Grenade, ville d'art.

3 - La civilisation :

- Grenade et sa région. Découverte des secteurs les plus caractéristiques.

- L'évolution politique, économique et sociale de l'Espagne de 1975 à nos jours, à travers la presse, la radio, la télévision, la publicité.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **mardi 15 janvier 2002**.

ESPAGNE

N° CODE : 404
STAGE À GESTION ACADÉMIQUE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Madrid

Académies concernées : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Créteil, Dijon, Grenoble, Lille, Limoges, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Paris, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Versailles.

Catégories concernées : professeurs titulaires d'espagnol de toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique, professionnel) et stagiaires IUFM (espagnol).

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 25.

Durée du séjour : du vendredi 12 juillet au mardi 30 juillet 2002 - arrivée, le jeudi 11 - départ, le 30.

Lieu du séjour : Universidad Complutense, Facultad de Filología, Ciudad Universitaria, avenida Complutense s/n, 28040 Madrid.

Responsable : M. Mollo, inspecteur général de l'éducation nationale d'espagnol

Mode d'hébergement : résidence universitaire (à préciser)

Contenu : le stage comportera une alternance

de conférences, de cours, de travaux pratiques, de rencontres de personnalités (écrivains, journalistes, responsables politiques et décideurs économiques), des visites de musées (Prado, Reina Sofia) et d'entreprises ainsi qu'une excursion à Tolède.

Plusieurs domaines seront couverts :

- 1 - Le domaine linguistique
 - Travaux pratiques favorisant un entraînement intensif à l'expression et à la communication orales contrôlées.
 - Problèmes de l'espagnol contemporain. État présent de la langue écrite : textes journalistiques, littéraires, technico-commerciaux, etc.
 - 2 - Le domaine littéraire et artistique
 - Littérature actuelle espagnole et latino-américaine.
 - Commentaires détaillés de quelques tableaux de maîtres.
 - Le cinéma espagnol d'aujourd'hui.
 - 3 - La civilisation
 - Découverte des secteurs les plus caractéristiques. Constitution de dossiers.
 - L'évolution politique, économique et sociale de l'Espagne de 1975 à nos jours à travers la presse, la radio, la télévision, la publicité.
- Date limite et modalités de transmission des dossiers :** (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **mardi 15 janvier 2002**.

ESPAGNE

N° CODE : 405
STAGE À GESTION ACADÉMIQUE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Madrid

Académies concernées : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Créteil, Dijon, Grenoble, Lille, la Guyane, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Paris, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Versailles.

Catégories concernées : professeurs titulaires d'espagnol de toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique, professionnel) et stagiaires IUFM (espagnol).

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 30.

Durée du séjour : du vendredi 12 au mardi 30 juillet 2002 - arrivée, le jeudi 11 - départ, le 30.

Lieu du séjour : Universidad Complutense, Facultad de Filología, Ciudad Universitaria, avenida Complutense s/n, 28040 Madrid.

Responsable : M. Mollo, inspecteur général de l'éducation nationale d'espagnol

Mode d'hébergement : Résidence universitaire (à préciser)

Contenu : le stage comportera une alternance de conférences, de cours, de travaux pratiques, de rencontres de personnalités (écrivains, journalistes, responsables politiques et décideurs économiques), des visites de musées (Prado, Reina Sofia) et d'entreprises ainsi qu'une excursion à Tolède.

Plusieurs domaines seront couverts :

1 - Le domaine linguistique

- Travaux pratiques favorisant un entraînement intensif à l'expression et à la communication

orales contrôlées.

- Problèmes de l'espagnol contemporain. État présent de la langue écrite : textes journalistiques, littéraires, technico-commerciaux, etc.

2 - Le domaine littéraire et artistique

- Littérature actuelle espagnole et latino-américaine.

- Commentaires détaillés de quelques tableaux de maîtres.

- Le cinéma espagnol d'aujourd'hui.

3 - La civilisation

- Découverte des secteurs les plus caractéristiques. Constitution de dossiers.

- L'évolution politique, économique et sociale de l'Espagne de 1975 à nos jours à travers la presse, la radio, la télévision, la publicité.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **mardi 15 janvier 2002**.

ESPAGNE

N° CODE : 406
STAGE À GESTION ACADÉMIQUE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Madrid

Académies concernées : Aix-Marseille, Amiens, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Créteil, Dijon, Grenoble, Lille, Limoges, Lyon, Montpellier, Nantes, Orléans-Tours, Paris, Poitiers, Rennes, La Réunion, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Versailles.

Catégories concernées : professeurs titulaires d'espagnol de toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique, professionnel) et stagiaires IUFM (espagnol).

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 30.

Durée du séjour : du vendredi 12 au mardi 30 juillet 2002 - arrivée, le jeudi 11 - départ, le 30.

Lieu du séjour : Universidad Complutense, Facultad de Filología, Ciudad Universitaria, avenida Complutense s/n, 28040 Madrid.

Responsable : M. Mollo, inspecteur général de l'éducation nationale d'espagnol

Mode d'hébergement : Résidence universitaire (à préciser)

Contenu : le stage comportera une alternance de conférences, de cours, de travaux pratiques, de rencontres de personnalités (écrivains, journalistes, responsables politiques et décideurs économiques), des visites de musées (Prado, Reina Sofia) et d'entreprises ainsi qu'une excursion à Tolède.

Plusieurs domaines seront couverts :

1 - Le domaine linguistique

- Travaux pratiques favorisant un entraînement

intensif à l'expression et à la communication orales contrôlées.

- Problèmes de l'espagnol contemporain. État présent de la langue écrite : textes journalistiques, littéraires, technico-commerciaux, etc.

2 - Le domaine littéraire et artistique

- Littérature actuelle espagnole et latino-américaine.

- Commentaires détaillés de quelques tableaux de maîtres.

- Le cinéma espagnol d'aujourd'hui.

3 - La civilisation

- Découverte des secteurs les plus caractéristiques. Constitution de dossiers.

- L'évolution politique, économique et sociale de l'Espagne de 1975 à nos jours à travers la presse, la radio, la télévision, la publicité.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **mardi 15 janvier 2002**.

ITALIE

N° CODE : 501
STAGE À GESTION NATIONALE

Quarante-cinquième séminaire franco-italien de formation mutuelle

Académies concernées : toute les académies.

Catégories concernées : professeurs titulaires d'italien de toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général et technologique).

Prise en charge : Les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. Les frais de voyage (en train 2e classe) seront remboursés aux participants français à leur retour, par l'administration centrale. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 20 professeurs français d'italien et 20 professeurs italiens de français.

Durée du séjour : du 15 au 27 juillet 2002 - arrivée, le dimanche 14 dans l'après-midi - départ, le samedi 27 dans l'après-midi.

Lieu du séjour : Italie, Piémont

Responsables du stage : Mme Marie-Thérèse Medjadji, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional, rectorat de l'académie de Créteil, tél. 01 49 81 63 30.

Mode d'hébergement : hôtel.

Contenu :

• Exposés :

- l'exploitation d'un film ou de séquences

filmiques en classe d'italien ;

- un exemple de mise en œuvre de la grammaire du sens en classe d'italien ;

- un exemple de travail de groupe en classe d'italien ;

- les TICE au service de la correspondance scolaire en classe d'italien.

• Travaux de groupe :

Les travaux de groupe auront pour objectif la simulation de la préparation d'un échange scolaire. Dans ce cadre, les participants élaboreront un parcours didactique (linguistique et culturel) s'appuyant sur les ressources offertes par la culture, les traditions, l'histoire, les institutions et l'économie locales.

• Thème transversal :

- l'utilisation des TICE ;

- l'aggiornamento linguistique mutuel réalisé à la faveur des travaux.

Ce thème transversal se traduira par l'établissement d'un glossaire afférent aux thèmes abordés et correspondant aux besoins apparus en cours de route.

• Modalités pratiques :

- les professeurs doivent préparer un exposé individuel de 20 minutes environ sur l'un des quatre sujets des travaux individuels ;

- cet exposé peut être fait en français ou en italien, au choix des professeurs ;

- pour illustrer l'exposé, les professeurs peuvent

apporter tout le matériel qu'ils souhaitent (diapositives, transparents, cassettes audio et vidéo, CD-Rom);

- les professeurs doivent aussi réfléchir au thème des travaux de groupe.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **mardi 15 janvier 2002**.

ITALIE

N° CODE : 502
STAGE À GESTION ACADÉMIQUE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Pérouse

Académies concernées : toutes les académies.

Catégories concernées : professeurs titulaires de toutes catégories assurant au minimum 6 heures hebdomadaires d'enseignement d'italien et enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général et technologique). Ce stage est également ouvert aux professeurs d'histoire et de géographie ayant une bonne connaissance de l'italien et enseignant en sections européennes.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale et par le ministère italien de l'instruction, de l'université et de la recherche, dans le cadre de l'accord culturel franco-italien. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 50 + 2 places sections européennes

Durée du séjour : du 19 au 30 août 2002 - arrivée, le dimanche 18 dans la soirée - départ, le samedi 31 matin.

Lieu du séjour : Pérouse - université italienne pour les étrangers, Palazzo Gallenga, Piazza Fortebraccio, 06100 Perugia.

Mode d'hébergement : cité universitaire - Casa dello studente, Viale Faina 6, 06100 Perugia.

Repas dans un restaurant de la ville ou au restaurant universitaire.

Contenu :

1 - Littérature

- Auteurs et œuvres de la période contemporaine.

2 - Langue

- L'évolution de la langue (les néologismes, les langages sectoriels, la langue des jeunes).

- Théorie et pratique de la traduction. Travaux en atelier et échanges.

- Séminaire : utilisation de matériaux authentiques dans l'enseignement de l'italien. Exposés et débats.

3 - Histoire

- La situation socio-politique italienne actuelle.

4 - Art : les grandes étapes de l'art italien ; période à définir.

5 - Musique : période à définir.

6 - Théâtre : contenu à définir.

7 - Cinéma et enseignement de l'italien. Réalisateurs et œuvres de la période récente.

8 - En fin de semaine, découverte culturelle de l'Italie qui permettra l'approfondissement de certains aspects évoqués pendant les cours.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **mardi 15 janvier 2002**.

BRÉSIL

N° CODE : 601
STAGE À GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel au Brésil

Académies concernées : toutes les académies

Catégories concernées : toutes les catégories de professeurs de portugais enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général et technologique).

Les adjoints d'enseignement et maîtres auxiliaires doivent enseigner un minimum de 6 heures de portugais.

Prise en charge : Les frais de voyage et de cours seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. Une contribution de 915 euros (environ 6 000 F) est demandée aux stagiaires pour frais d'hébergement, de visites et de repas. Cette somme devra être versée dès acceptation de la candidature à l'association pour le développement des études portugaises, brésiliennes, d'Afrique et d'Asie lusophones (ADEPBA) 6, rue Sarette, 75014 Paris, maître d'ouvrage de l'organisation du stage. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 14

Durée du séjour : du jeudi 1er août au mercredi 21 août 2002.

Lieux du séjour : Rio de Janeiro, Porto Alegre, Foz do Iguaçu, Salvador da Bahia, Brasilia. Les quatre sites font tous partie de ce même stage.

Mode d'hébergement : hôtel (chambre à deux) ou chez l'habitant.

Contenu : le stage comporte une alternance de cours, de conférences, de travaux pratiques, de rencontres avec des écrivains et des personnalités diverses, de visites (monuments, musées, maisons d'édition). Le stage vise à un enrichissement linguistique et culturel, ainsi qu'à une réflexion pédagogique.

À Salvador da Bahia, les cours se dérouleront à l'Instituto Anísio Teixeira (IAT).

1. Domaine linguistique : étude de la langue contemporaine du Brésil à partir d'échanges et d'étude de documents oraux et écrits variés.

2. Domaine littéraire :

- étude de la littérature brésilienne et de l'actualité littéraire contemporaine;

- explication de textes significatifs (prose ou poésie) et rencontre avec des écrivains.

3. Domaine artistique et culturel :

- étude de thèmes géographiques, historiques, sociaux et économiques (culture noire, arts, traditions populaires, littérature orale, musique), évolutions sociales et urbanisme, vie économique, presse, etc.

- histoire de l'art (art baroque, art sacré, art populaire);

- concerts.

4. Recherche de matériel didactique et réflexion pédagogique :

- visite d'établissements scolaires;

- rencontre avec des enseignants.

Responsable du stage : Michel Perez, inspecteur général de l'éducation nationale.

Gestion du stage : association pour le développement des études portugaises, brésiliennes, d'Afrique et d'Asie lusophones (ADEPBA), 6, rue Sarette, 75014 Paris, tél. 01 43 22 55 47, télécopie 01 43 21 23 28.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **mardi 15 janvier 2002**.

RUSSIE

N° CODE : 701
STAGE À GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Moscou

Académies concernées : toutes les académies.

Catégories concernées : professeurs titulaires de russe de toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général et technologique).

Prise en charge : les frais de voyage sont

pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. Les frais de stage et d'hébergement (215 US\$ soit 229 euros) sont à la charge des stagiaires. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 15.

Durée du séjour : 3 semaines (entre le 14 juillet et le 4 août 2002)

Lieux du séjour : Université linguistique de Moscou - Ostozhenka 38, 119992 Moscou

Mode d'hébergement : cité universitaire
Passeport et visa : les participants à ce stage veilleront à posséder un passeport en cours de validité d'au moins un an après la date retour.

Contenu : les cours ont lieu le matin. L'enseignement est dispensé sous forme de cours magistraux et de travaux pratiques. Cet enseignement a pour objet :

- le perfectionnement linguistique des professeurs ;

- la mise à jour des connaissances sur la Russie actuelle (culture, société, économie).

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés auprès du rectorat pour le **mardi 15 janvier 2002**.

Stages de formation à l'étranger destinés aux professeurs des écoles et aux instituteurs

ROYAUME-UNI

N° CODE : 141
STAGE À GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel de Colchester- niveau 1

Académies concernées : Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Guadeloupe, Guyane, Lyon, Martinique, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Toulouse.

Catégories concernées : instituteurs et professeurs des écoles titulaires qui ressentent la nécessité d'améliorer leurs compétences linguistiques de base en anglais dans la perspective de son enseignement à l'école élémentaire. Seront examinées en priorité les demandes émanant de professeurs et d'instituteurs candidats à l'habilitation des personnels chargés de l'enseignement des langues vivantes dans les écoles primaires. Le rapport (si possible selon le modèle prévu par la circulaire n° 2001-222 du 29 octobre 2001) de la commission départementale devant laquelle ils se seront présentés pour l'entretien d'habilitation provisoire pourra être adressé, en temps utile, au CIEP, à l'appui de la candidature.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 20

Durée du séjour : du lundi 8 au vendredi

19 juillet 2002 - arrivée, le dimanche 7 - départ, le samedi 20.

Lieu du séjour : Colchester English Study Centre, 19 Lexden Road, Colchester CO3 3PW (Essex).

Responsables : Mrs Sarah Hunter et Mr David Marson. cesc@compuserve.com

Mode d'hébergement : dans des familles.

Contenu :

- Perfectionnement linguistique : l'accent sera mis sur la pratique orale (langue conversationnelle et compréhension orale) et la maîtrise phonologique.

- Démarches et objectifs pédagogiques : gestion de la classe et de ses activités en anglais, sans recours au français ; visites d'écoles élémentaires britanniques et rencontres avec des collègues britanniques du premier degré ; sélection et exploitation de supports pédagogiques adaptés à l'enseignement de l'anglais à l'école élémentaire.

- Objectif culturel : enrichissement et actualisation de la connaissance de la culture britannique dans ses aspects quotidiens et manifestations concrètes (fêtes et traditions, sports et loisirs, etc.).

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature seront déposés auprès des inspecteurs de l'éducation nationale, chargés des circonscriptions d'enseignement du premier degré, pour le **mardi 15 janvier 2002**.

ROYAUME-UNI

N° CODE : 142
STAGE À GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel de Cambridge - niveau 1

Académies concernées : Aix-Marseille, Amiens, Corse, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Réunion, Rouen, Strasbourg.

Catégories concernées : instituteurs et professeurs des écoles titulaires qui ressentent la nécessité d'améliorer leurs compétences linguistiques de base en anglais dans la perspective de son enseignement à l'école élémentaire. Seront examinées en priorité les demandes émanant de professeurs et d'instituteurs candidats à l'habilitation des personnels chargés de l'enseignement des langues vivantes dans les écoles primaires. Le rapport (si possible selon le modèle prévu par la circulaire n° 2001-222 du 29 octobre 2001) de la commission départementale devant laquelle ils se seront présentés pour l'entretien d'habilitation provisoire pourra être adressé, en temps utile, au CIEP, à l'appui de la candidature.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 20

Durée du séjour : du mardi 4 au mercredi 19 juin 2002 - arrivée, le mardi 4 dans l'après-midi - départ, le mercredi 19 au matin.

Les candidats retenus devront prévoir, en accord avec leur chef d'établissement et en collaboration

avec leurs collègues, la continuité de la prise en charge pédagogique de leurs élèves pendant la durée de leur période de formation. L'inspecteur de l'éducation nationale de leur circonscription examinera leur candidature en fonction des solutions envisagées pour ce remplacement.

Lieu du séjour : Bell Cambridge, Red Cross Lane, Cambridge CB2 2QX

Responsable : Mrs Fiona Anderson et Mrs Rosemary Heald.

Mode d'hébergement : dans des familles.

Contenu :

- Perfectionnement linguistique : l'accent sera mis sur la pratique orale (langue conversationnelle et compréhension orale) et la maîtrise phonologique.
- Démarches et objectifs pédagogiques : gestion de la classe et de ses activités en anglais, sans recours au français ; visites d'écoles élémentaires britanniques et rencontres avec des collègues britanniques du premier degré ; sélection et exploitation de supports pédagogiques adaptés à l'enseignement de l'anglais à l'école élémentaire.
- Objectif culturel : enrichissement et actualisation de la connaissance de la culture britannique dans ses aspects quotidiens et manifestations concrètes (fêtes et traditions, sports et loisirs, etc.).

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature seront déposés auprès des inspecteurs de l'éducation nationale, chargés des circonscriptions d'enseignement du premier degré, pour le **mardi 15 janvier 2002**.

ROYAUME-UNI

N° CODE : 143
STAGE À GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel de Bath - niveau 1

Académies concernées : Bordeaux,

Créteil, Paris, Versailles.

Catégories concernées : instituteurs et professeurs des écoles titulaires qui ressentent la nécessité d'améliorer leurs compétences linguistiques de base en anglais dans la perspective de leur enseignement à l'école élémentaire.

Seront examinées en priorité les demandes émanant de professeurs et d'instituteurs candidats à l'habilitation des personnels chargés de l'enseignement des langues vivantes dans les écoles primaires. Le rapport (si possible selon le modèle prévu par la circulaire n° 2001-222 du 29 octobre 2001) de la commission départementale devant laquelle ils se seront présentés pour l'entretien d'habilitation provisoire pourra être adressé, en temps utile, au CIEP, à l'appui de la candidature.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 20

Durée du séjour : du mardi 18 juin au mercredi 3 juillet 2002 - arrivée, le 18 dans l'après-midi - départ, le 3 au matin.

Les candidats retenus devront prévoir, en accord avec leur chef d'établissement et en collaboration avec leurs collègues, la continuité de la prise en charge pédagogique de leurs élèves pendant la durée de leur période de formation. L'inspecteur de l'éducation nationale de leur circonscription examinera leur candidature en fonction des solutions envisagées pour ce remplacement.

Lieu du séjour : Bell Bath, Henley Lodge, Weston Road, Bath BA1 2XT

Responsable : Mrs Judy Hallam et Mr John Roberts.

Mode d'hébergement : dans des familles.

Contenu :

- Perfectionnement linguistique : l'accent sera mis sur la pratique orale (langue conversationnelle et compréhension orale) et la maîtrise phonologique.

- Démarches et objectifs pédagogiques : gestion de la classe et de ses activités en anglais, sans recours au français ; visites d'écoles élémentaires britanniques et rencontres avec des collègues britanniques du premier degré ; sélection et exploitation de supports pédagogiques adaptés à l'enseignement de l'anglais à l'école élémentaire.

- Objectif culturel : enrichissement et actualisation de la connaissance de la culture britannique dans ses aspects quotidiens et manifestations concrètes (fêtes et traditions, sports et loisirs, etc.).

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature seront déposés auprès des inspecteurs de l'éducation nationale, chargés des circonscriptions d'enseignement du premier degré, pour le **mardi 15 janvier 2002**.

ROYAUME-UNI

N° CODE : 144
STAGE À GESTION NATIONALE

S tage de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel d'Édimbourg - niveau 2

Académies concernées : Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Guadeloupe, Guyane, Lyon, Martinique, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Toulouse.

Catégories concernées : instituteurs et professeurs des écoles titulaires qui disposent déjà d'une certaine aisance dans la pratique orale de la langue anglaise. Ces instituteurs et professeurs des écoles dispensent déjà un enseignement d'anglais à l'école primaire ou

sont susceptibles de l'assurer à court terme. Seront examinées en priorité les demandes émanant de professeurs et d'instituteurs candidats à l'habilitation des personnels chargés de l'enseignement des langues vivantes dans les écoles primaires. Le rapport (si possible selon le modèle prévu par la circulaire n° 2001-222 du 29 octobre 2001) de la commission départementale devant laquelle ils se seront présentés pour l'entretien d'habilitation provisoire pourra être adressé, en temps utile, au CIEP, à l'appui de la candidature.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de

l'éducation nationale. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 20

Durée du séjour : du lundi 1 au vendredi 12 juillet 2002 - arrivée le dimanche 30 juin - départ le dimanche 14 juillet.

Lieu du séjour : Institute for Applied Language Studies - The University of Edinburgh, 21 Hill Place, Edinburgh EH8 9 DP.

Responsables : Mrs Sheena Davies, Mrs Fiona Mackay et Mr Joy Northcott.

Mode d'hébergement : dans des familles.

Contenu :

- Perfectionnement linguistique : l'accent sera mis sur la pratique orale (langue conversationnelle et compréhension orale) et la maîtrise phonologique.
- Démarches et objectifs pédagogiques :

gestion de la classe et de ses activités en anglais, sans recours au français ; visites d'écoles élémentaires britanniques et rencontres avec des collègues britanniques du premier degré ; sélection et exploitation de supports pédagogiques adaptés à l'enseignement de l'anglais à l'école élémentaire.

• Objectif culturel : enrichissement et actualisation de la connaissance de la culture britannique dans ses aspects quotidiens et manifestations concrètes (fêtes et traditions, sports et loisirs, etc.).

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature seront déposés auprès des inspecteurs de l'éducation nationale, chargés des circonscriptions d'enseignement du premier degré, pour le **mardi 15 janvier 2002**.

ROYAUME-UNI

N° CODE : 145
STAGE À GESTION NATIONALE

S tage de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel d'Édimbourg - niveau 2

Académies concernées : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Corse, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Reunion, Rouen, Strasbourg.

Catégories concernées : instituteurs et professeurs des écoles titulaires qui disposent déjà d'une certaine aisance dans la pratique orale de la langue anglaise. Ces instituteurs et professeurs des écoles dispensent déjà un enseignement d'anglais à l'école primaire ou sont susceptibles de l'assurer à court terme. Seront examinées en priorité les demandes émanant de professeurs et d'instituteurs candidats à l'habilitation des personnels chargés de l'enseignement des langues vivantes dans les écoles primaires. Le rapport (si possible selon le modèle prévu par la circulaire n° 2001-222 du 29 octobre 2001) de la commission départementale devant laquelle ils se seront présentés pour l'entretien d'habilitation provisoire pourra

être adressé, en temps utile, au CIEP, à l'appui de la candidature.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 20

Durée du séjour : du lundi 1er au vendredi 12 juillet 2002 - arrivée le dimanche 30 juin - départ le dimanche 14 juillet.

Lieu du séjour : Institute for Applied Language Studies - The University of Edinburgh, 21 Hill Place, Edinburgh EH8 9 DP.

Responsables : Mrs Sheena Davies, Mrs Fiona Mackay et Mr Joy Northcott.

Mode d'hébergement : dans des familles.

Contenu :

- Perfectionnement linguistique : l'accent sera mis sur la pratique orale (langue conversationnelle et compréhension orale) et la maîtrise phonologique.
- Démarches et objectifs pédagogiques : gestion de la classe et de ses activités en anglais,

sans recours au français ; visites d'écoles élémentaires britanniques et rencontres avec des collègues britanniques du premier degré ; sélection et exploitation de supports pédagogiques adaptés à l'enseignement de l'anglais à l'école élémentaire.

• **Objectif culturel :** enrichissement et actualisation de la connaissance de la culture britannique dans ses aspects quotidiens et manifestations

concrètes (fêtes et traditions, sports et loisirs, etc.).

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature seront déposés auprès des inspecteurs de l'éducation nationale, chargés des circonscriptions d'enseignement du premier degré, pour le **mardi 15 janvier 2002**.

ROYAUME-UNI

N° CODE : 146
STAGE À GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel d'Édimbourg - niveau 2

Académies concernées : Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles.

Catégories concernées : instituteurs et professeurs des écoles titulaires qui disposent déjà d'une certaine aisance dans la pratique orale de la langue anglaise. Ces instituteurs et professeurs des écoles dispensent déjà un enseignement d'anglais à l'école primaire ou sont susceptibles de l'assurer à court terme. Seront examinées en priorité les demandes émanant de professeurs et d'instituteurs candidats à l'habilitation des personnels chargés de l'enseignement des langues vivantes dans les écoles primaires. Le rapport (si possible selon le modèle prévu par la circulaire n° 2001-222 du 29 octobre 2001) de la commission départementale devant laquelle ils se seront présentés pour l'entretien d'habilitation provisoire pourra être adressé, en temps utile, au CIEP, à l'appui de la candidature.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 20

Durée du séjour : du lundi 1er au vendredi 12 juillet 2002 - arrivée le dimanche 30 juin - départ le dimanche 14 juillet.

Lieu du séjour : Institute for Applied Language Studies - The University of Edinburgh, 21 Hill Place, Edinburgh EH89DP.

Responsables : Mrs Sheena Davies, Mrs Fiona Mackay et Mr Joy Northcott.

Mode d'hébergement : dans des familles.

Contenu :

• Perfectionnement linguistique : l'accent sera mis sur la pratique orale (langue conversationnelle et compréhension orale) et la maîtrise phonologique.

• Démarches et objectifs pédagogiques : gestion de la classe et de ses activités en anglais, sans recours au français ; visites d'écoles élémentaires britanniques et rencontres avec des collègues britanniques du premier degré ; sélection et exploitation de supports pédagogiques adaptés à l'enseignement de l'anglais à l'école élémentaire.

• **Objectif culturel :** enrichissement et actualisation de la connaissance de la culture britannique dans ses aspects quotidiens et manifestations concrètes (fêtes et traditions, sports et loisirs, etc.).

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature seront déposés auprès des inspecteurs de l'éducation nationale, chargés des circonscriptions d'enseignement du premier degré, pour le **mardi 15 janvier 2002**.

ROYAUME-UNI

N° CODE : 147
STAGE À GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel destiné aux professeurs des écoles conseillers pédagogiques ou futurs formateurs pour l'anglais (Édimbourg) - niveau 3

Académies concernées : toutes les académies.

Catégories concernées : professeurs des écoles exerçant la charge de conseillers pédagogiques pour l'anglais ou susceptibles de l'assurer à court terme, leur niveau de compétence linguistique étant relativement avancé et leurs capacités d'encadrement et d'animation étant reconnues. Seront examinées en priorité les demandes émanant de professeurs et d'instituteurs candidats à l'habilitation des personnels chargés de l'enseignement des langues vivantes dans les écoles primaires. Le rapport (si possible selon le modèle prévu par la circulaire n° 2001-222 du 29 octobre 2001) de la commission départementale devant laquelle ils se seront présentés pour l'entretien d'habilitation provisoire pourra être adressé, en temps utile, au CIEP, à l'appui de la candidature.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 20

Durée du séjour : du lundi 17 au vendredi 28 juin 2002 - arrivée, le dimanche 16 juin - départ le dimanche 30 juin.

Les candidats retenus devront prévoir, en accord avec leur chef d'établissement et en collaboration avec leurs collègues, la continuité de la prise en charge pédagogique de leurs élèves pendant la durée de leur période de formation.

L'inspecteur de l'éducation nationale de leur circonscription examinera leur candidature en fonction des solutions envisagées pour ce remplacement.

Lieu du séjour : Institute for Applied Language Studies - The University of Edinburgh, 21 Hill Place, Edinburgh EH89DP.

Responsables : Mrs Sheena Davies, Mrs Fiona Mackay et Mr Joy Northcott.

Mode d'hébergement : dans des familles.

Contenu :

- Perfectionnement linguistique : l'accent sera mis sur la pratique orale (langue conversationnelle et compréhension orale) et la maîtrise phonologique.

- Démarches et objectifs pédagogiques : gestion de la classe et de ses activités en anglais, sans recours au français ; visites d'écoles élémentaires britanniques et rencontres avec des collègues britanniques du premier degré ; sélection et entraînement à la didactisation de supports pédagogiques adaptés à l'enseignement de l'anglais à l'école élémentaire ; conception et animation d'ateliers pédagogiques ; réflexion sur la place de l'écrit dans l'enseignement de l'anglais à l'école élémentaire.

- Objectif culturel : enrichissement et actualisation de la connaissance de la culture britannique dans ses aspects quotidiens et manifestations concrètes (fêtes et traditions, sports et loisirs, etc.) ; réflexion sur les évolutions récentes de la société britannique (problèmes politiques, réformes institutionnelles, système éducatif, multiculturalisme, etc.).

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature seront déposés auprès des inspecteurs de l'éducation nationale, chargés des circonscriptions d'enseignement du premier degré, pour le **mardi 15 janvier 2002**.

ALLEMAGNE

N° CODE : 221
STAGE À GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Bremen - niveau de langue : intermédiaire

Académies concernées : toutes les académies.

Catégories concernées : instituteurs et professeurs des écoles titulaires qui dispensent un enseignement de l'allemand. Ce stage est recommandé aux instituteurs et professeurs des écoles qui ressentent le besoin d'améliorer leurs compétences linguistiques pour leur travail à l'école. Il s'adresse aux enseignants n'ayant pas encore suivi de formation à Bremen ou à Freiburg.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Une bourse partielle est prévue pour les repas. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 20.

Durée du séjour : du dimanche 30 juin au dimanche 14 juillet 2002 - arrivée, le 30 - départ, le 14.

Lieu du séjour : LIS, Landesinstitut für Schule, Bremen

Responsable du stage : Goethe-Institut de Paris, tél. 01 44 43 92 84, télécopie 01 44 43 92 40. pv@paris.goethe.org

Mode d'hébergement : logement et petit déjeuner chez des particuliers.

Contenu : les objectifs du stage sont :

- perfectionnement des connaissances en allemand (bain linguistique et culturel) ;
- proposition d'outils pédagogiques pour l'enseignement de l'allemand à l'école élémentaire ;
- découverte de la ville de Bremen.

Mode de travail :

- travail en séance plénière, en petits groupes et en "tandem" ;
- travail linguistique et didactique à partir de chansons, jeux, sketches, dialogues, éléments constitutifs de la pédagogie à l'école primaire ;
- découverte de différents quartiers de la ville de Bremen à travers des recherches individuelles et des conférences ;
- découverte de projets pédagogiques à Bremen.

Programme culturel : les activités culturelles se font en fonction du programme culturel de la ville de Bremen.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature seront déposés auprès des inspecteurs de l'éducation nationale, chargés des circonscriptions d'enseignement du premier degré, pour le **mardi 15 janvier 2002**.

ALLEMAGNE

N° CODE : 222
STAGE À GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Freiburg - niveau de langue : avancé

Académies concernées : toutes les académies.

Catégories concernées : instituteurs et professeurs des écoles titulaires qui dispensent un enseignement de l'allemand. Ce stage est recommandé aux instituteurs et professeurs des écoles disposant déjà d'une certaine aisance dans la pratique de la langue allemande. Il s'adresse aux enseignants n'ayant pas encore

suivi de formation à Bremen ou à Freiburg.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Une bourse partielle est prévue pour les repas. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 20.

Durée du séjour : du mercredi 3 au mercredi 17 juillet 2002 - arrivée, le 3 - départ, le 17.

Lieu du séjour : Goethe-Institut de Freiburg.

Responsable du stage : Goethe-Institut de Paris, tél. : 01 44 43 92 84, télécopie : 01 44 43 92 40. pv@paris.goethe.org

Mode d'hébergement : logement et petit déjeuner chez des particuliers.

Contenu : les objectifs du stage sont :

- perfectionnement des connaissances en allemand (bain linguistique et culturel) ;
- proposition d'outils pédagogiques pour l'enseignement de l'allemand à l'école élémentaire, contact avec la pratique pédagogique dans des écoles primaires à Freiburg ;
- découverte des aspects actuels de la civilisation allemande à travers l'exemple de la ville de Freiburg et de la région.

Mode de travail :

- travail en séance plénière et en petits groupes ;

- travail linguistique et didactique à partir de chansons, jeux, sketches, dialogues, éléments constitutifs de la pédagogie de l'école primaire ;
- découverte des villes de Freiburg et de Basel à travers des recherches individuelles et des conférences ;

- visites de classes à l'école primaire.

Programme culturel : les activités culturelles se font en fonction du programme culturel de la ville de Freiburg.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature seront déposés auprès des inspecteurs de l'éducation nationale, chargés des circonscriptions d'enseignement du premier degré, pour le **mardi 15 janvier 2002**.

ESPAGNE

N° CODE : 411
STAGE À GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Burgos (sous réserve d'agrément du stage)

Académies concernées : toutes les académies.

Catégories concernées : instituteurs et professeurs des écoles titulaires qui dispensent un enseignement d'espagnol ou qui sont susceptibles de l'assurer dans le cadre de l'enseignement d'une langue vivante à l'école élémentaire.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 10.

Durée du séjour : du lundi 15 au dimanche 28 juillet 2002 - arrivée, le dimanche 14 au soir - départ, le lundi 29 au matin.

Lieu du séjour : Burgos.

Responsable : M. Mollo, inspecteur général de l'éducation nationale d'espagnol

Mode d'hébergement : dans des familles ou en résidence universitaire (à préciser)

Contenu : perfectionnement linguistique approprié aux besoins de l'enseignement de l'espagnol à l'école élémentaire.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature seront déposés auprès des inspecteurs de l'éducation nationale, chargés des circonscriptions d'enseignement du premier degré, pour le **mardi 15 janvier 2002**.

ITALIE

N° CODE : 511
STAGE À GESTION NATIONALE

Stage de perfectionnement linguistique de Pérouse

Académies concernées : toutes les académies.

Catégories concernées : instituteurs et professeurs des écoles titulaires qui dispensent un enseignement d'italien ou qui sont susceptibles de l'assurer dans le cadre de

l'enseignement d'une langue vivante à l'école élémentaire. Peuvent être également candidats les professeurs des écoles stagiaires qui seraient intéressés par cet enseignement, après leur titularisation. Le stage ne peut en aucun cas convenir à des débutants.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 10.

Durée du séjour : du 19 au 30 août 2002 - arrivée, le dimanche 18 dans la soirée - départ, le samedi 31 au matin.

Lieu du séjour : Pérouse - université italienne

pour étrangers, Palazzo Gallenga, Piazza Fortebraccio, I-06100 Perugia.

Mode d'hébergement : cité universitaire - Casa dello Studente, Viale Faina 6, 06100 Perugia. Repas dans un restaurant de la ville ou restaurant universitaire.

Contenu : alternance entre perfectionnement linguistique et pratique pédagogique. Certains cours sont communs avec le stage des professeurs du secondaire.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature seront déposés auprès des inspecteurs de l'éducation nationale, chargés des circonscriptions d'enseignement du premier degré, pour le **mardi 15 janvier 2002**.

PORTUGAL

N° CODE : 611
STAGE À GESTION NATIONALE

S tage de perfectionnement linguistique et culturel à Lisbonne

Académies concernées : toutes les académies
Catégories concernées : instituteurs et professeurs des écoles titulaires qui dispensent un enseignement de portugais ou qui sont susceptibles de l'assurer dans le cadre de l'enseignement d'une langue vivante à l'école élémentaire. Peuvent également être candidats les professeurs stagiaires qui seraient intéressés par cet enseignement après leur titularisation.

Prise en charge : Les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 14

Durée du séjour : du lundi 15 au dimanche 28 juillet 2002 - arrivée, le dimanche 14 au soir - départ, le dimanche 28 dans la journée.

Lieu du séjour : Lisbonne.

Mode d'hébergement : hôtel (chambres à deux). Repas de midi au restaurant universitaire, dîner à l'hôtel.

Contenu :

- Le stage comporte une alternance de cours, de conférences, de travaux pratiques, de visites dans Lisbonne et dans les environs (monuments, musées).
- Le stage offre l'occasion d'une initiation à la langue (ou un approfondissement) et permet une découverte de la civilisation portugaise sous différents aspects : géographie, histoire et société, vie économique et sociale après 1975, littérature contemporaine et littérature enfantine, chanson, gastronomie, etc.

Responsable du stage : Michel Perez, inspecteur général de l'éducation nationale.

Gestion du stage : association pour le développement des études portugaises, brésiliennes, d'Afrique et d'Asie lusophones (ADEPBA), 6, rue Sarette, 75014 Paris, tél. 01 43 22 55 47, télécopie 01 43 21 23 28.

Date limite et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) les dossiers de candidature seront déposés auprès des inspecteurs de l'éducation nationale, chargés des circonscriptions d'enseignement du premier degré, pour le **mardi 15 janvier 2002**.

Formulaire de candidature

**FORMULAIRE DE CANDIDATURE AUX STAGES DE LANGUES
VIVANTES (Été 2002)
PROFESSEURS DU SECOND DEGRE**

STAGE DEMANDE

N° code :

Ville :

Second vœu, à titre indicatif:
(Attention, ce second vœu sera pris en compte si des places se libèrent)

N° code:

Ville:

ATTENTION NE REMPLIR QU'UNE SEULE FICHE PAR CANDIDAT

Mme Mlle M. (cocher)

NOM:

Prénoms:

Date de naissance:

Académie:

Département:

NOM de l'établissement d'exercice:

Adresse complète:

N° de téléphone complet (indispensable):

N° registre national des établissements (RNE):

A RENVoyer PAR LA
VOIE HIERARCHIQUE

AU
RECTORAT

ADRESSE PERSONNELLE (indispensable) :

Téléphone:

Portable :

Mél :

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE (indispensable) :

Nom et lien de parenté :

Adresse :

Téléphone :

Portable :

Mél :

Police d'assurance /N° de sociétaire (en cas d'accident ou de rapatriement) :

Dans quelles classes exercez-vous actuellement?

Langue enseignée:

Nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement:

Nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement
de cette langue:

Quel est votre grade?

Agrégé	<input type="checkbox"/>
Certifié	<input type="checkbox"/>
Adj. Ens.	<input type="checkbox"/>
PEGC	<input type="checkbox"/>
PLP	<input type="checkbox"/>
MA/Vacataires	<input type="checkbox"/>

Avez-vous déjà postulé pour un stage ?		Y avez-vous participé?	
N° code	En quelle année?	oui	non
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous bénéficié d'une bourse LINGUA?	oui <input type="checkbox"/>	En quelle année?	non <input type="checkbox"/>
Demande en cours:	oui <input type="checkbox"/>		non <input type="checkbox"/>

Avez-vous postulé pour des échanges internationaux poste pour poste ?		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
Echanges réalisés			
Date	Lieu	Durée	
Demande en cours:		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	

Motivation et intérêts pour ce stage :

Date :

Signature :

Nota Bene : le candidat est libre de joindre à son dossier une lettre de motivation dactylographiée sur papier libre.

AVIS HIÉRARCHIQUE

*Toute candidature non revêtue de tous les avis hiérarchiques sera considérée comme irrecevable
Date limite d'envoi au rectorat : mardi 15 janvier 2002*

	R	F	TF	Avis motivé	Date et signature
<i>Chef d'établissement</i>					
IA-IPR ou IEN-ET/EG					
<i>Recteur</i>					

Nota Bene : R : avis réservé, F : avis favorable, TF : avis très favorable.

**FORMULAIRE DE CANDIDATURE AUX STAGES DE LANGUES
VIVANTES (Été 2002)
PROFESSEURS DES ECOLES ET INSTITUTEURS**

STAGE DEMANDE

N° code :

Ville :

Second vœu, à titre indicatif:

(Attention, ce second vœu sera pris en compte si des places se libèrent)

N° code:

Ville:

ATTENTION NE REMPLIR QU'UNE SEULE FICHE PAR CANDIDAT

Mme Mlle M. (cocher)

NOM:

Prénoms:

Age:

Académic:

Département:

NOM de l'établissement d'exercice:

Adresse complète:

N° de téléphone complet (indispensable):

N° registre national des établissements (RNE):

**A RENVoyer PAR LA
VOIE HIERARCHIQUE**

A

L'INSPECTION

ACADEMIQUE

ADRESSE PERSONNELLE (indispensable) :

Téléphone:

Portable :

Mél :

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE (indispensable) :

Nom et lien de parenté :

Adresse :

Téléphone :

Portable :

Mél :

Police d'assurance /N° de sociétaire (en cas d'accident ou de rapatriement) :

Dans quelles classes exercez-vous actuellement?

Langue enseignée:

Nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement:

Nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement
de cette langue:

Quel est votre grade?

Professeur des écoles

Instituteur

**Notice de candidature à un poste à l'étranger en vue d'un perfectionnement linguistique
Échanges franco-allemand, franco-espagnol de maîtres du premier degré**

Remplir une seule fiche en annexe qui correspond au programme souhaité

ALLEMAGNE-ESPAGNE-(1)

Nom d'usage :				Prénom :			
Nom patronymique :				Date de naissance :			
Situation de famille:	célibataire	oui	non	(1)			
Nombre d'enfants à charge:							
Personnes devant vous accompagner à l'étranger :	conjoint	oui	non				
	enfants	oui	non	(1)	nombre	âge	

Adresse personnelle :		
Code postal:	Ville	N° de téléphone

Situation administrative:	Instituteur, professeur des écoles titulaire, professeur des écoles stagiaire (1)	
Classe	échelon	
Académie de rattachement	Département d'exercice	
Département de rattachement, pour les professeurs des écoles stagiaires et pour les maîtres qui n'exercent pas actuellement dans un département:		

Etablissement d'exercice:		
Nom:		
Adresse:		
Code postal:	Ville	N° de téléphone
Classe dans laquelle vous exercez actuellement:		

Diplômes, titres universitaires et professionnels (en précisant la date d'obtention):					
Avez-vous une expérience de l'enseignement du français langue étrangère ?	oui	non	(1)		
Si oui, précisez la formation suivie					
Avez-vous, à l'école élémentaire, une expérience de l'enseignement de la langue du pays où vous souhaitez séjourner ?	oui	non	(1)		
Si oui, précisez en la date, la durée hebdomadaire et la (ou les) classe(s):					
Niveau dans la langue du pays où vous souhaitez séjourner	Lue	Comprise	Parlée	Ecrite	(1)

Avez-vous fait des séjours professionnels de plus de trois mois à l'étranger ? oui non (1)

Si oui, lieu et date:

Avez-vous déjà participé à ce programme ? oui non (1)

Si oui, précisez l'année scolaire

Je m'engage à accepter une affectation conforme à l'un des vœux que j'ai formulés et reconnais avoir été informé(e) qu'aucune demande ultérieure de changement d'affectation ne pourra être prise en considération. Je m'engage également à participer aux réunions et stages organisés avant et durant mon séjour à l'étranger.

Je m'engage enfin à assurer, lors de mon retour en France, des activités contribuant au développement des langues vivantes à l'école.

Fait à : le

Signature du candidat

PARTIE RÉSERVÉE A L'ADMINISTRATION

Avis de l'inspecteur de l'éducation nationale (ou du directeur de l'I.U.F.M.) :
Favorable Défavorable (1)

Avis de la commission d'appréciation :
Favorable Défavorable (1)

Avis de la C.A.P. départementale :
Favorable Défavorable (1)

Décision de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale :

DÉPART AUTORISÉ	DÉPART REFUSÉ	(1)
-----------------	---------------	-----

En cas d'avis défavorable, motivation de la décision :

Annexe 1

VCEUX EN VUE DE L'AFFECTATION POUR L'ÉCHANGE FRANCO-ESPAGNOL

Indiquez obligatoirement, par ordre de préférence, trois provinces. À titre indicatif, les provinces qui ont participé, en 1999-2000, au programme étaient : Albacete, les Asturies, Badajoz, Burgos, la Cantabrie, Murcie, Ségovie. Vous pouvez indiquer également "aucune préférence pour une région déterminée".

Inscrire en clair les noms des provinces choisies :

- 1)
- 2)
- 3)

Annexe 2

VCEUX EN VUE DE L'AFFECTATION POUR LES ÉCHANGES FRANCO-ALLEMANDS

Indiquez **obligatoirement** trois Länder, par ordre de préférence. Votre choix ne doit porter que sur les seuls Länder qui participent actuellement au programme.

Nom des Länder choisis	Code des Länder
1)	
2)	
3)	

Code des Länder :

- 10 Bade-Wurtemberg
- 11 Bavière
- 12 Berlin
- 13 Brandebourg
- 14 Hesse
- 15 Rhénanie du Nord-Westphalie
- 16 Rhénanie-Palatinat
- 17 Sarre
- 18 Saxe
- 19 Thuringe
- 20 Tout Land de la zone

Échanges poste pour poste de professeur de langues vivantes

■ Des échanges poste pour poste entre des professeurs de langues vivantes, titulaires des établissements publics français du second degré et des enseignants étrangers d'établissements publics ou privés seront organisés pour tout ou partie de l'année scolaire 2002-2003 avec les pays suivants : Allemagne, Australie, Autriche, Canada, Espagne, États-Unis, Irlande et Royaume-Uni.

- d'approfondir la connaissance du pays étranger, ce dont l'enseignant fera par la suite bénéficier ses élèves,
- de contribuer à l'ouverture internationale des établissements par la promotion des langues vivantes en France et celle de la langue française à l'étranger, ainsi que par la création ou le resserrement de liens entre établissements.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DES PROGRAMMES D'ÉCHANGE

Les objectifs des échanges poste pour poste sont de permettre à des professeurs de langues étrangères - de perfectionner et de compléter leur formation linguistique et professionnelle,

1 - Conditions générales de participation

a) Le tableau ci-dessous indique les pays, les catégories d'enseignants concernés, les périodes d'échanges possibles et l'ancienneté requise dans l'enseignement de la langue (calculée au 1er juillet 2001) ; les années de formation ou stages de CAPES et agrégation sont exclus.

PROGRAMMES							
PAYS	Certifiés Agrégés	PLP AE PEGC	Annuel	1er trim.	2ème trim.	Échanges courts	Ancienneté d'enseignement dans la langue au 1-7-2002
AUSTRALIE	oui	non	oui (2)	non	non	non	2 ans
ÉTATS-UNIS	oui	oui (1)	oui	non	non	non	2 ans
CANADA	oui	non	oui	non	non	non	2 ans
ROYAUME-UNI	oui	oui	oui	oui	oui	3, 4 ou 6 semaines	2 ans
IRLANDE	oui	oui	oui	oui	non	non	2 ans
ALLEMAGNE	oui	oui	oui	oui	non	6 semaines	2 ans
AUTRICHE	oui	non	oui	oui	non	non	2 ans
ESPAGNE	oui	oui	oui	non	oui	non	2 ans

(1) Titulaires d'une licence d'anglais.

(2) Pour l'Australie, année scolaire australienne : de janvier 2003 à décembre 2003 (2 postes).

Par ailleurs, les candidats devront :

b) appartenir aux catégories d'emploi figurant au premier tableau et justifier de l'ancienneté requise telle qu'elle est fixée au même tableau ;

c) être titulaires de leur poste dans un établissement public du second degré (ne pas être affectés à titre provisoire dans l'établissement) ;

d) exercer des fonctions à plein temps pendant

l'année d'échange ;

e) ne pas avoir à regagner leur poste en cours d'échange pour accomplir un stage probatoire ou remplir toute autre obligation liée au déroulement de leur carrière ;

f) ne solliciter en aucun cas pour l'année d'échange une mutation ou un détachement ;

g) avoir, si possible, une qualification ou une expérience de l'enseignement du français langue étrangère.

Si le nombre d'échanges qu'un professeur peut effectuer au cours de sa carrière n'est pas limité, la durée cumulée des séjours accomplis à l'étranger sera cependant prise en compte lors de l'étude du dossier.

2 - Préparation de l'échange

a) Calendrier scolaire

La durée de l'échange est déterminée par le calendrier scolaire du pays d'accueil.

La rentrée scolaire dans les pays de langue anglaise - qui peut précéder de plusieurs semaines la rentrée française - est assurée par le professeur français.

Compte tenu du décalage entre les périodes d'activités en France et à l'étranger, les échanges prévus au deuxième trimestre scolaire se déroulent normalement de la fin des vacances de Noël dans le pays d'accueil jusqu'au 31 mars, sauf arrangement différent convenu entre les deux partenaires et agréé par les chefs d'établissement concernés. Les échanges courts (3, 4 ou 6 semaines) se déroulent normalement entre les vacances de la Toussaint et celles de Noël.

b) Date de la notification

Tous les candidats seront avisés par courrier de l'administration centrale du résultat de l'étude des dossiers. Les candidats retenus recevront une proposition d'échange avant le 15 juin 2002 (sauf pour l'Australie).

Disposition particulière

Pour les États-Unis, la proposition d'échange intervient avant la fin mars. Le candidat dispose ainsi d'un délai très large pour affiner avec son partenaire les conditions matérielles de l'échange.

c) Journées préparatoires

En coopération avec les représentations

culturelles étrangères en France, des journées préparatoires pour les enseignants français sont organisées par le ministère de l'éducation nationale avant le départ, au même titre que celles mises en place pour leurs collègues étrangers.

Dispositions particulières

Dans le cadre du programme franco-allemand, les professeurs français et allemands retenus pour un échange annuel ou trimestriel participent ensemble à des journées préparatoires qui se déroulent alternativement (d'une année sur l'autre) en Allemagne ou en France. En 2002, ces journées devraient avoir lieu en Allemagne. Les échanges de six semaines qui se déroulent normalement entre les vacances de la Toussaint et celles de Noël ne sont précédés d'aucune rencontre préparatoire. Les participants reçoivent avant le début de l'année scolaire un dossier d'information sur le système scolaire allemand, la vie en Allemagne et les formalités à accomplir.

d) Échanges de logements et de voitures

Ils demeurent une affaire strictement privée entre partenaires. Le ministère de l'éducation nationale ne peut en aucun cas intervenir sur ce point.

e) Scolarisation des enfants

Si des enfants d'âge scolaire accompagnent le professeur, ce dernier se renseignera lui-même, au besoin en consultant son partenaire, sur les possibilités de scolarisation existant sur place.

f) Organisation du départ

Les professeurs d'échange sont responsables de l'organisation de leur départ.

Voyage : il revient aux participants de choisir leur mode de transport, d'effectuer les réservations nécessaires et de faire l'avance des billets. Ultérieurement, les frais de voyage feront l'objet selon le cas, soit d'un remboursement intégral, soit du versement d'une allocation forfaitaire (cf. tableau au paragraphe J du chapitre 6 - dispositions financières)

Dispositions particulières

Dans le cas des échanges avec les États-Unis, les justificatifs des frais de transport sont à adresser à la commission franco-américaine d'échanges universitaires et culturels, 9, rue Chardin, 75016 Paris.

Le voyage des familles (conjoint et enfants) reste à la charge des candidats.

Les candidats retenus devront par ailleurs se soumettre à une visite médicale obligatoire très complète.

Pour l'Australie et le Canada, les frais de transport des bagages du professeur d'échange pourront faire l'objet d'une prise en charge pour un montant limité à 152,45 euros (1 000 F), à l'aller comme au retour.

Visa : les formalités nécessaires à l'obtention des visas doivent être effectuées en propre par les professeurs d'échange ; elles devront être entreprises directement auprès des services consulaires concernés dès l'acceptation de l'échange. Les participants en assureront le coût : frais de dossier, examen médical radiologique et visa.

3 - Dispositions pédagogiques et administratives

a) Position administrative des professeurs

Un échange n'est pas un détachement. Les professeurs restent en position d'activité et continuent d'être rémunérés sur le poste dont ils sont titulaires.

Aussi, tout enseignant est-il tenu, au terme de l'échange, de regagner son poste en France, lequel n'a pas été porté vacant puisqu'il a été occupé par le partenaire étranger.

b) Disciplines enseignées

Chaque professeur enseigne la langue du pays qui l'envoie comme langue étrangère.

Dispositions particulières

Dans les pays anglophones, des cours de civilisation française ou européenne peuvent être demandés au professeur français. De plus, les professeurs à même de le faire, pourront être sollicités pour assurer un complément d'enseignement dans une matière non nécessairement liée à l'enseignement du français (deuxième langue vivante, par exemple).

c) Service

Chaque professeur assure le service habituel de son partenaire tel qu'il est déterminé par les autorités du pays d'accueil.

Le nombre d'heures exigibles du professeur étranger doit correspondre au service hebdoma-

daire, tel qu'il est fixé pour la catégorie d'emploi à laquelle appartient le professeur français.

Il n'existe pas d'obstacle à confier la charge de professeur principal au professeur d'échange puisque le professeur étranger doit être tenu pour un enseignant à part entière, capable d'assurer toutes les obligations du professeur qu'il remplace.

d) Professeurs bivalents

Dans le cas des professeurs de lycée professionnel et des PEGC, le chef d'établissement français doit être en mesure d'offrir au professeur étranger, soit un service complet d'enseignement dans la langue étrangère, soit un minimum de 15 heures, à l'exclusion de toute autre discipline. En revanche, et avec l'accord préalable de l'enseignant étranger, ce dernier pourra se voir proposer d'enseigner une autre matière en langue étrangère (histoire, géographie, EPS, etc.). Cette possibilité sera tout particulièrement envisagée dans les établissements où existe une section européenne.

e) Congés de maladie

Les professeurs français doivent justifier de leurs absences à l'étranger auprès de leur chef d'établissement français et auprès du chef d'établissement étranger.

f) Autorisations d'absence

Les autorisations d'absence devront être sollicitées auprès du chef d'établissement étranger qui appliquera la réglementation en usage dans son pays.

4 - Déroulement de l'échange

a) Accueil du professeur étranger

Il s'agit d'un élément fondamental de la réussite du programme d'échanges poste pour poste.

C'est pourquoi il est tout particulièrement demandé à mesdames et messieurs les chefs d'établissement de préparer l'accueil du professeur étranger en sensibilisant enseignants, personnels d'éducation, administratifs et de service, élèves et parents d'élèves à sa venue.

Le chef d'établissement veillera personnellement à l'insertion de l'enseignant étranger dans la communauté scolaire de l'établissement. Il lui appartient notamment de mettre en œuvre

les conditions susceptibles de valoriser l'apport original du professeur étranger en particulier dans les domaines pédagogique et culturel.

b) Interruption de l'échange

Les candidats s'engagent, en postulant, à mener l'échange jusqu'au terme initialement prévu. Une rupture d'échange implique le retour anticipé de chacun des partenaires dans son pays d'origine. C'est pourquoi toute demande d'interruption ne sera accordée que pour des motifs graves dûment justifiés.

Les frais entraînés par un retour anticipé en France ne feront pas l'objet d'une prise en charge par l'administration centrale.

c) Prolongation d'échange

Il est possible de prolonger un échange annuel pour une année supplémentaire (demande à présenter en janvier au plus tard).

À cette fin, le professeur doit formuler, par la voie hiérarchique, une demande de prolongation accompagnée de l'accord des chefs d'établissement concernés.

5 - Compte rendu et évaluation de l'échange

Au terme de son séjour, le professeur adressera un rapport à l'inspection générale de la langue concernée et au délégué académique aux relations internationales et à la coopération de son académie (qui le transmettra à l'administration centrale).

6 - Dispositions financières (annexes 1, 2 et 3)

a) Heures supplémentaires

Les heures supplémentaires effectuées par le professeur étranger doivent lui être payées :

- d'une part, lorsqu'elles correspondent au service accompli au-delà du nombre d'heures hebdomadaires normalement exigibles par un professeur français ;

- d'autre part, lorsqu'elles résultent du décompte prévu par les dispositions des décrets n° 50-582 du 25 mai 1950 et n° 61-1362 du 6 décembre 1961.

b) Heures de première chaire

Ainsi, les heures de première chaire doivent être versées au professeur étranger enseignant en

première ou en classe terminale.

c) Classes post baccalauréat

De même, les heures supplémentaires doivent être versées au professeur enseignant exclusivement dans les classes post baccalauréat (BTS, etc.).

d) Paiement des heures supplémentaires

Les services comptables académiques ou l'intendance des établissements assureront aux intéressés la rémunération de ces heures en euros et selon le taux applicable à la catégorie d'emploi du professeur français en échange.

e) Prélèvement sécurité sociale

Les heures supplémentaires ne peuvent donner lieu à aucun prélèvement au titre de la sécurité sociale (voir la circulaire n° 27-264 du 26 juillet 1977 BOEN n° 31 du 8 septembre 1977 ci-jointe en annexe 2).

f) Conseils de classe et d'orientation

Les indemnités pour conseils de classe et d'orientation et charges entrant dans la définition du service restent acquises au professeur français. Il n'en reste pas moins que le professeur étranger est tenu d'assister à ces conseils aux lieu et place de son partenaire (voir la circulaire n° 80-401 du 24 septembre 1980 - BOEN n° 38 du 30 octobre 1980 ci-jointe en annexe 3).

g) Traitement

Le professeur français continue de percevoir en France son traitement en euros. Les cotisations à la sécurité sociale y sont normalement précomptées.

h) Transfert du traitement

Les professeurs sont responsables dans tous les cas de l'acheminement de leur traitement à l'étranger qui continuera, sauf indication contraire de leur part, à être versé en Euros par le service payeur sur leur compte habituel en France.

Il leur appartiendra de s'informer eux-mêmes soit par le professeur d'échange soit par la Maison des français de l'étranger, 34, rue la Pérouse, 75775 Paris cedex 16, tél. 01 43 17 75 60 sur les moyens de paiement utilisables dans le pays étranger.

Aucun avis de cessation de paiement ne doit donc être émis à l'occasion d'une nomination sur un poste d'échange.

i) Allocations d'échanges

Une allocation d'échange, sous forme d'un forfait,

sera versée aux participants (cf. tableau ci-après) par le Centre international d'études pédagogiques (service financier, téléphone 01 45 07 60 00), 1, av. Léon Journault, 92311 Sèvres. Il appartiendra à chaque enseignant participant à un échange de faire parvenir un RIB à ce service.

Le montant du forfait ne varie pas en fonction de la situation familiale des candidats ou des aléas qui peuvent survenir en cours d'échange. L'attribution de l'allocation reste conditionnée à l'accomplissement du service prévu, jusqu'au terme prévu dans l'établissement étranger d'affectation.

j) Modalité de versement des allocations

Les allocations sont versées :

- soit à l'issue de l'échange, 12 semaines après le retour du professeur, pour les échanges d'une durée inférieure ou égale au trimestre (les allocations de séjour et de voyage étant servies simultanément)

- soit par fraction trimestrielle à trimestre échu, pour les échanges annuels. Le forfait voyage est versé en même temps que la première fraction trimestrielle.

En cas d'interruption de l'échange, l'allocation ne sera versée qu'au prorata de la période effectuée.

MONTANT DES ALLOCATIONS					
PAYS	Annuel	1er ou 2ème trimestre	3-4 semaines	6-7 semaines	Voyages (1)
ÉTATS-UNIS	228,68 €/mois sur 12 mois				762,25 € en moyenne selon la destination Frais réels
AUSTRALIE	228,68 €/mois sur 12 mois				Frais réels
CANADA	228,68 €/mois sur 12 mois				Frais réels
ROYAUME-UNI	762,25 € x 3	914,70 €	304,9 €	457,35 €	277,46 €
IRLANDE	762,25 € x 3	914,70 €			277,46 €
ALLEMAGNE	762,25 € x 3	914,70 €		457,35 €	277,46 €
AUTRICHE	762,25 € x 3	914,70 €			277,46 €
ESPAGNE	762,25 € x 3	914,70 €			277,46 €

(1) Le coût du voyage aller et retour, entre la résidence administrative et leur affectation à l'étranger, effectué par les professeurs français d'échange exerçant dans les DOM-TOM est entièrement pris en charge par l'administration centrale qui en assure le remboursement sur présentation des pièces justificatives à adresser au Centre international d'études pédagogiques (service financier), 1, av. Léon Journault, 92311 Sèvres cedex (sauf pour les États-Unis).

7 - Calendrier et procédure de dépôt des candidatures, vœux et sélection des candidats

a) Programmes

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'en raison de l'extrême complexité des procédures d'échange, ils devront limiter leur demande à un seul pays.

b) Partenaire identifié

Les candidatures de professeurs ayant déjà préparé l'échange avec un partenaire de leur

choix sont prioritaires (avec des réserves pour l'Allemagne) à condition que :

- la candidature ait été déposée dans les formes prescrites par la présente note ;

- la candidature du partenaire étranger ait été, elle aussi, retenue par les autorités hiérarchiques dont il relève.

c) Vœux géographiques

Les vœux géographiques sont pris en compte dans toute la mesure du possible.

Cependant, des vœux trop restreints, portant soit

sur une seule ville ou une seule région, soit exclusivement sur des villes, disposant d'un établissement français ou d'une université, limitent les possibilités de satisfaire la demande du candidat. Il est donc conseillé aux enseignants désireux d'obtenir un échange d'élargir leurs vœux géographiques.

d) Commissions bilatérales de sélection des candidatures

Des réunions bilatérales de sélection se tiennent au cours du deuxième trimestre scolaire afin de procéder à l'appariement des dossiers. Les candidats retenus reçoivent une proposition d'échange.

Il n'existe pas avant les réunions de listes des postes étrangers à échanger.

Chaque partie peut agréer ou refuser un candidat de l'autre partie en fonction des critères de jugement professionnels, pédagogiques ou administratifs propres au système éducatif de son pays.

La commission de sélection s'appuiera sur les données suivantes :

- avis hiérarchiques ;
- motivations professionnelles ;
- prolongements possibles de l'échange (projet d'action éducative inter-établissements, appariements, voyages de classes, etc.).

Les échanges de logement sont pris en compte par les commissions comme éléments supplémentaires d'appréciation.

e) Calendrier de dépôt des candidatures

Retrait des dossiers : jusqu'au **11 janvier 2002**
Par lettre adressée directement par le candidat au rectorat de son académie à l'attention du délégué académique aux relations internationales et à la coopération en précisant l'adresse exacte de son établissement d'affectation et le pays de son choix (cf. en annexe 4 la liste des DARIC). Pour les candidats à un échange avec les États-Unis un dossier complémentaire sera à demander à la commission franco-américaine d'échanges universitaires et culturels, 9, rue Chardin, 75016 Paris, tél. 01 44 14 53 65, ou en consultant le site web "<http://fulbright.france.org>"

Retour des dossiers **avant le 2 février 2002**.

La notice blanche sera renvoyée directement

par le candidat, dès qu'il l'aura complétée, au ministère de l'éducation nationale, bureau du réseau académique, de la mobilité et de l'enseignement international (DRIC-B4), 110, rue de Grenelle 75357 Paris SP.

Les deux notices de couleur seront renvoyées par le chef d'établissement au délégué académique aux relations internationales et à la coopération du rectorat concerné qui les transmettra à l'administration centrale **pour le 16 février 2002**. Elles devront comporter :

- l'avis du chef d'établissement ;
- l'avis du délégué académique aux relations internationales (DARIC) ;
- l'avis de l'inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional ou de l'inspecteur de l'enseignement technique (IA-IPR ou IEN-ET/EG) ;
- l'avis du recteur d'académie ;
- une lettre de motivation sur papier libre.

Ces dates sont impératives, compte tenu de la nécessité d'assurer dans les délais impartis l'instruction des dossiers et la préparation des travaux des différentes commissions bilatérales de sélection des candidats.

Les chefs d'établissement porteront un avis sur les candidatures :

- en appréciant les motivations et les aptitudes du candidat à l'échange (cf. annexe à la notice de candidature) ;
- en déterminant l'intérêt de la présence d'un professeur étranger dans leur établissement.

Les délégués académiques aux relations internationales et à la coopération porteront un avis sur l'opportunité de l'échange dans le cadre de la politique d'ouverture internationale de l'établissement. Les inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux et les inspecteurs de l'enseignement technique exprimeront leur avis motivé à la suite d'un entretien préalable ou d'une prise de contact avec le candidat.

Il est particulièrement important que le présent document bénéficie de la plus large diffusion possible au sein des établissements relevant de l'académie.

Annexe 1

ÉCHANGES DE PROFESSEURS DE LANGUES VIVANTES À L'ÉTRANGER : RÈGLEMENT DES INDEMNITÉS POUR CONSEIL DE CLASSE ET HEURES SUPPLÉMENTAIRES

NOR : MENZ7300001C

RLR : 213-4

Circulaire n° 1050 du 4 juin 1973

(Éducation : bureau DIPER 19)

Texte adressé aux recteurs, aux inspecteurs d'académie et aux chefs d'établissement

■ La question du règlement des indemnités précitées dans le cas des échanges de professeurs de langues vivantes a été posée à maintes reprises. Il s'agit de savoir qui, du professeur français ou du professeur étranger, doit les percevoir.

Diverses solutions ont été adoptées qui ne satisfont ni la logique ni l'équité. Une règle générale doit donc être adoptée, permettant de tenir compte des intérêts de chacun des professeurs intéressés.

Dorénavant, les indemnités se rapportant aux conseils de classe et aux conseils d'orientation doivent être versées au professeur français. En effet, la participation à ces conseils fait partie intégrante de ses obligations de service. Or, il est souvent demandé à nos professeurs d'assurer parmi leurs fonctions d'enseignant à l'étranger des tâches qui ne font pas partie de leurs obligations de service habituelles, il est équitable que les indemnités de participation à ces conseils soient considérées comme un élément de leur rémunération et qu'ils en bénéficient hors de France.

Bien entendu, le professeur étranger doit être invité à participer à ces conseils puisqu'il est tenu, comme son partenaire français à l'étranger, d'assurer toutes les obligations du professeur qu'il remplace.

En revanche, les heures supplémentaires qu'il peut être demandé d'effectuer au professeur étranger doivent être payées à celui-ci, soit par le service comptable de l'inspection académique,

soit par l'intendant du lycée, puisqu'elles constituent une charge exceptionnelle.

Il est souhaitable de limiter à deux heures le service qui peut être demandé à ce titre au professeur étranger.

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,

Le directeur chargé des personnels enseignants
J. DEYGOUT

Annexe 2

SITUATION AU REGARD DE LA SÉCURITÉ SOCIALE DES PROFESSEURS ÉTRANGERS PARTICIPANT À UN ÉCHANGE DE POSTE ET DEVANT ÊTRE RÉMUNÉRÉS AU TITRE DE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

NOR : MENZ7700002C

RLR : 242-9

Circulaire n° 77-264 du 26 juillet 1977

(Affaires financières : bureau DAF 5)

Texte adressé aux recteurs

■ Mon attention a été appelée sur les difficultés rencontrées pour régulariser la situation des professeurs étrangers exerçant leurs fonctions en France dans le cadre des échanges culturels, au regard du paiement d'heures supplémentaires.

Les personnels considérés restent rémunérés par leur pays d'origine mais peuvent prétendre au paiement des indemnités pour heures supplémentaires en application des dispositions de la circulaire DIPER 19 n° 1050 du 4 juin 1973. La rétribution ainsi servie doit, d'une part, correspondre à un service effectivement accompli par le professeur étranger au-delà du nombre d'heures hebdomadaires normalement exigibles du partenaire d'échange et, d'autre part, être calculée selon le taux de l'heure supplémentaire qui devrait percevoir le professeur français selon la catégorie d'emploi à laquelle il appartient. Ces deux éléments sont appréciés

par rapport à la date de conclusion de l'échange et ne peuvent tenir compte des modifications susceptibles d'être intervenues dans la situation du professeur français au moment où le professeur étranger vient occuper son poste.

Les paiements effectués par les services informatiques du Trésor ne peuvent, en règle générale, intervenir qu'au profit de personnels disposant d'un numéro d'immatriculation INSEE. Or, à l'exception des professeurs britanniques exerçant temporairement leur activité en France et qui ont fait l'objet de mesures particulières, les professeurs étrangers restent couverts par leur pays d'origine pour les risques maladie et pour la retraite. En conséquence, ils ne sont pas immatriculés au régime français de sécurité sociale et ne doivent pas subir de retenues au titre des cotisations de sécurité sociale et de retraite. J'ai l'honneur de vous faire connaître que pour permettre aux services du Trésor d'assurer aux intéressés la liquidation des indemnités pour heures supplémentaires, en l'absence d'un numéro d'INSEE, la direction de la comptabilité publique a accepté de créer un numéro provisoire d'identification à partir de la date de naissance des professeurs. La prise en charge de ces enseignants, sous le numéro considéré, permettra le paiement des heures supplémentaires sans prélèvement correspondant des cotisations concernant les régimes sociaux.

En ce qui concerne les professeurs britanniques exerçant leur activité en France, je vous rappelle que la couverture des risques sociaux est assurée par l'État français, lequel est chargé du versement de la double cotisation dans les conditions précisées par les circulaires n° 71-74 du 19 février 1971, BOEN n° 8 du 25 février 1971, et n° 76-439 du 8 décembre 1976, BOEN n° 47 du 26 décembre 1976 (1).

Il vous appartiendra, en ce qui concerne les heures supplémentaires dues aux professeurs britanniques, de transmettre aux services du Trésor les éléments justificatifs des droits acquis en rappelant la nationalité de ces enseignants et leur numéro d'immatriculation. Bien entendu aucune retenue ne sera effectuée sur le montant de ces heures.

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,

Le directeur des affaires financières

A. BLANCHARD

(1) Cette double cotisation donne lieu à la liquidation manuelle transmise aux centres électroniques du Trésor avec indication, dans le cadre "observations" des fiches de liaison, de la nationalité des intéressés et de la base indiciaire de calcul des cotisations sociales.

Annexe 3

ÉCHANGES INTERNATIONAUX DE PROFESSEURS DE L'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ. RÈGLEMENT DES INDEMNITÉS POUR CONSEILS DE CLASSE

NOR : MENZ800003C

RLR : 212-4

Circulaire n° 80-401 du 24 septembre 1980

(Affaires financières)

Texte adressé aux recteurs

Des questions sont périodiquement posées sur la situation des enseignants étrangers appelés à exercer leurs fonctions en France dans le cadre des échanges culturels, au regard de l'attribution des indemnités prévues par le décret n° 71-884 du 2 novembre 1971.

J'ai l'honneur de vous rappeler qu'en application des dispositions toujours en vigueur, prévues par la circulaire DIPER 19 n° 1050 du 4 juin 1973, les indemnités en cause ne doivent être versées qu'au professeur français.

Bien entendu, le professeur étranger doit être invité à participer à ces conseils puisqu'il est tenu, comme son partenaire français à l'étranger, d'assurer toutes les obligations du professeur qu'il remplace.

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,

Le directeur des affaires financières

A. BLANCHARD

Annexe 4

LISTE DES DÉLÉGATIONS ACADÉMIQUES AUX RELATIONS INTERNATIONALES ET À LA COOPÉRATION (DARIC) DANS LES RECTORATS

Rectorats

Aix-Marseille

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence cedex
Tél. 04 42 91 75 04
Fax 04 42 91 75 09 ou 04 42 26 68 03
mél. : ce.daric@ac-aix-marseille.fr

Amiens

20, bd Alsace-Lorraine
BP 2609
80026 Amiens cedex
Tél. 03 22 82 37 53
Fax 03 22 92 82 12
mél. : ctlang@ac-amiens.fr

Besançon

10, rue de la Convention
25030 Besançon cedex
Tél. 03 81 65 74 05 - Fax 03 81 65 74 60
mél. : pierre.allain@ac-besancon.fr

Bordeaux

5, rue Joseph de Carayon-Latour
BP 935
33060 Bordeaux cedex 01
Tél. 05 57 57 35 37 - Fax 05 57 57 35 02
mél. : maryvonne.hargous@ac-bordeaux.fr

Caen

168, rue Caponière
BP 6184
14034 Caen cedex
Tél. 02 31 30 15 19 - Fax 02 31 30 15 92
mél. : chantal.girard@ac-caen.fr

Clermont-Ferrand

3, av. Vercingétorix
63033 Clermont-Ferrand cedex
Tél. 04 73 99 33 53 - Fax 04 73 99 30 01
mél. : Ce.Peï@ac-clermont.fr

Corse

8, cours général Leclerc
BP 808

20192 Ajaccio cedex 4
Tél. 04 95 50 33 33 - Fax 04 95 51 70 74
mél. : danielle.valli@ac-corse.fr

Créteil

4, rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
Tél. 01 49 81 64 54 - Fax 01 49 81 63 03
mél. : karim.el-hadji@ac-creteil.fr

Dijon

51, rue Monge
21000 Dijon
Tél. 03 80 44 85 75 - Fax 03 80 44 85 71
mél. : daric@ac-dijon.fr

Grenoble

7, place Bir-Hakeim
BP 1065
38021 Grenoble cedex
Tél. 04 76 74 75 47 - Fax 04 76 74 74 80
mél. : maryse.savouret@ac-grenoble.fr

Guadeloupe

Grand Camp La Rocade
97166 Abymes
Tél. 05 90 21 65 06 ou 05 90 93 83 83
Fax 05 90 21 38 64
mél. : ce.daric@ac-guadeloupe.fr

Guyane

BP 9281
97392 Cayenne cedex 2
Tél. 05 94 25 58 88 - Fax 05 94 39 04 38
mél. : daric@ac-guyane.fr

Lille

20, rue Saint-Jacques
59033 Lille cedex
Tél. 03 20 15 60 18 - Fax 03 20 15 60 65
mél. : ce.daric@ac-lille.fr

Limoges

13, rue F. Chénieux
87331 Limoges cedex
Tél. 05 55 11 41 07 - Fax 05 55 79 82 21
mél. : jean-michel.martin@ac-limoges.fr

Lyon

92, rue de Marseille
BP 7227
69365 Lyon cedex 07
Tél. 04 72 80 64 23
Fax 04 72 80 64 17
mél. : daric@ac-lyon.fr

Martinique

Route de Terre-ville
97279 Schoelcher cedex
Tél. 05 96 52 28 76
Fax 05 96 52 29 69 ou 28 78
mél. : ce.daric@ac-martinique.fr

Montpellier

31, rue de l'Université
34064 Montpellier cedex
Tél. 04 67 91 50 18 - Fax 04 67 91 50 55
mél. : ce.recदारic@ac-montpellier.fr

Nancy-Metz

6 bis, rue Manège - Site Mably
54035 Nancy cedex
Tél. 03 83 86 21 28 ou 03 83 86 20 14
Fax 03 83 86 20 57
mél. : ce.daric@ac-nancy-metz.fr

Nantes

"La Houssinière"
BP 972
44076 Nantes cedex
Tél. 02 40 37 37 23 - Fax 02 40 37 33 89
mél. : daric@ac-nantes.fr

Nice

53, avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2
Tél. 04 93 53 88 - Fax 04 93 53 72 83
mél. : anne.radisse@ac-nice.fr

Orléans-Tours

21, rue Saint-Étienne
45043 Orléans cedex 1
Tél. 02 38 79 38 33 - Fax 02 38 79 46 63
mél. : daric@ac-orleans-tours.fr

Paris

94, avenue Gambetta
75020 Paris
Tél. 01 44 62 40 87
Fax 01 44 62 40 50 et 40 38
mél. : guy-roger.meitinger@ac-paris.fr

Poitiers

5, cité de la Traverse
86022 Poitiers cedex
Tél. 05 49 54 72 06 - Fax 05 49 54 70 74
mél. : michel.vaudel@ac-poitiers.fr

Reims

1, rue Navier
51082 Reims cedex
Tél. 03 26 05 69 59 - Fax 03 26 05 20 41
mél. : ce.ril@ac-reims.fr

Rennes

96, rue d'Antrain BP 2023
35044 Rennes cedex
Tél. 02 99 25 11 24 - Fax 02 99 25 11 21
mél. : ce.daric@ac-rennes.fr

La Réunion

Mission de coopération régionale en éducation
(DARIC)
26, rue Pitel
97490 Sainte-Clotilde cedex
00 262 29 07 07 ou 00 262 29 78 30
Fax 00 262 29 66 15
mél. : Christian.Villedieu@ac-reunion.fr

Rouen

25, rue de la Fontenelle
76037 Rouen cedex
Tél. 02 35 14 77 44 - Fax 02 35 14 78 54
mél. : daric@ac-rouen.fr

Strasbourg

6, rue de la Toussaint
67081 Strasbourg cedex
Tél. 03 88 23 37 28 - Fax 03 88 23 37 42
mél. : ce.maeri@ac-strasbourg.fr

Toulouse

Impasse Saint-Jacques
31073 Toulouse cedex
Tél. 05 61 36 46 32 - Fax 05 62 47 30 89
mél. : daric@ac-toulouse.fr

Versailles

3, bd de Lesseps
78017 Versailles cedex
Tél. 01 30 83 50 13 - Fax 01 30 83 50 77
mél. : ce.daric@ac-versailles.fr

Nouvelle-Calédonie

22, rue Dezamaulds
BP 64
Noumea cedex
Tél. 00 687 26 62 14 - Fax 00 687 26 62 45
mél. : sric@ac-noumea.nc

Séjours en Louisiane d'instituteurs, de professeurs des écoles et d'étudiants titulaires d'une licence de français langue étrangère (année de recrutement 2002)

■ Au titre du soutien que la France apporte à l'État de Louisiane (États-Unis) pour le développement de la langue française, un certain nombre de postes d'enseignants de français dans les écoles de cet État sont ouverts aux instituteurs, professeurs des écoles et aux jeunes titulaires d'une licence de français langue étrangère. Ces enseignants sont appelés à enseigner le français dans des établissements du premier et du second degré de la Louisiane.

Ce programme est organisé par le Conseil pour le développement du français en Louisiane (CODOFIL), avec le soutien du ministère des affaires étrangères et du ministère de l'éducation nationale.

A - Objectifs généraux du programme

Les objectifs du programme sont les suivants :

- contribuer au développement de l'enseignement du français en Louisiane,
- permettre le perfectionnement linguistique d'instituteurs et de professeurs des écoles français capables, à leur retour en France, d'assurer l'enseignement de la langue anglaise à l'école primaire,
- permettre aux étudiants de parfaire leur expérience d'enseignant en FLE,
- donner aux enseignants l'occasion d'une ouverture sur une civilisation et un système pédagogique différents.

B - Programmes proposés

Les enseignants sont affectés dans les écoles publiques, réparties sur l'ensemble de l'État de la Louisiane, possédant soit un programme de français langue étrangère, soit un programme dit "d'immersion" (enseignement en français du programme américain de mathématiques, sciences, histoire et géographie), pour des classes de niveau primaire ou de collège.

Les enseignants titulaires, relevant du ministère de l'éducation nationale, sont prioritairement affectés dans le programme d'immersion.

Les enseignants diplômés de FLE sont affectés dans le programme français langue étrangère.

Durant leur période de service en Louisiane, les enseignants relèvent des autorités scolaires locales et doivent se conformer à l'organisation et aux règlements des établissements d'accueil. À la fin de leur séjour, un rapport sera demandé à chaque participant et sera remis au Consulat général de France à La Nouvelle-Orléans pour diffusion aux autorités compétentes (ministère des affaires étrangères - DGCID et ministère de l'éducation nationale - DRIC).

C - Conditions de participation

Peuvent postuler :

- les instituteurs et les professeurs des écoles titulaires des établissements d'enseignement public en France, ayant exercé en cette qualité

pendant au moins deux années scolaires et possédant une bonne connaissance écrite et orale de la langue anglaise ; priorité sera donnée aux enseignants du 1er degré possédant une expérience de l'enseignement d'une langue étrangère, soit dans le cadre d'un programme d'assistantat ou d'échange à l'étranger, soit dans le cadre de l'enseignement d'une langue vivante à l'école primaire ;

- les étudiants en FLE, possédant au minimum une licence de français langue étrangère, et une expérience d'enseignement.

Les instituteurs et professeurs des écoles qui postuleront ne doivent en aucun cas solliciter un exeat, ni même un autre détachement.

Les postes conviennent plus particulièrement à des candidats sans charge de famille, titulaires du permis de conduire, ou à des couples d'enseignants dont les deux conjoints sont candidats à ce programme.

D - Informations administratives et pratiques

Les enseignants titulaires de l'éducation nationale sont placés en position de détachement auprès du ministère des affaires étrangères pour être mis à la disposition des autorités compétentes de Louisiane, à compter du 1er août 2002, pour une période de 3 ans.

L'attention des candidats est appelée sur le montant annuel de la rémunération servie par les autorités louisianaises qui s'élève à 25 000 dollars pour les deux premières années (exemptée d'impôts). La troisième année, le salaire, de 27 000 dollars, est imposable.

Une indemnité forfaitaire mensuelle de l'ordre de 1 600 F (montant brut), soit 243,918 euros, essentiellement destinée à permettre aux enseignants titulaires de s'acquitter de leurs cotisations maladie et vieillesse, est versée par le ministère des affaires étrangères, en complément à la rémunération correspondant à l'indice brut 434. L'attention des enseignants dont l'indice est supérieur est attirée sur le fait qu'ils auront à leur charge la différence entre le montant de leurs cotisations et l'indemnité versée par le ministère des affaires étrangères.

La section extra-métropolitaine de la MGEN (centre 501 de sécurité sociale MGEN-SEM, 88, rue Albert Einstein, 72047 Le Mans cedex, tél. 02 43 39 15 50, renseignera sur les possibilités d'assurance complémentaire.

Il incombe aux candidats non titulaires de l'éducation nationale de contracter une assurance maladie et rapatriement couvrant les 3 premiers mois en Louisiane, l'assurance de la paroisse d'affectation ne prenant effet que dans le courant du mois d'octobre suivant la première affectation. Par ailleurs, il est fortement recommandé aux personnels titulaires de l'éducation nationale et qui bénéficient du régime MGEN de prendre également, à leur arrivée en poste, une assurance sur place.

Le voyage aller et retour des enseignants titulaires de l'éducation nationale participant au programme (du lieu de leur résidence à Baton Rouge en Louisiane) est pris en charge par le ministère des affaires étrangères, les autorités louisianaises assurant, pour leur part, l'indemnisation du trajet de Baton Rouge au lieu d'affectation des enseignants. Le voyage n'est pas pris en charge pour leurs conjoints et les enfants. Pour les autres candidats recrutés, le voyage aller et retour est à leur charge.

Les frais de visa s'élèvent à 900 F par personne, soit 137,204 euros.

Il est à prévoir une somme d'environ 40 000 F, soit 6097,960 euros, pour permettre une installation dans de bonnes conditions (logement, voiture, assurance, permis de conduire et cautions diverses).

Il est vivement déconseillé aux personnes ayant des problèmes de santé, notamment allergie, asthme, de partir en Louisiane en raison des conditions climatiques (climat subtropical).

E - Calendrier et procédure de dépôt des candidatures

Les instituteurs et professeurs des écoles qui souhaitent enseigner en Louisiane doivent remplir la notice individuelle de candidature, conforme au modèle joint en annexe, et la faire parvenir par la voie hiérarchique à l'inspection académique de leur département, accompagnée d'une lettre de motivation.

Ce dossier est transmis, revêtu de l'avis de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription, à l'inspection académique. Cet avis devra, dans toute la mesure du possible, porter sur la compétence linguistique, la motivation des candidats, leur faculté d'enseigner différemment leur propre langue, leur capacité de s'adapter aux usages scolaires en vigueur dans le pays d'accueil, et leur désir de contribuer, à leur retour en France à l'enseignement de l'anglais à l'école primaire, au développement et au rayonnement de la langue et de la civilisation nord-américaines.

L'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, devra adresser, au plus tard pour le **31 janvier 2002**, en tenant compte des délais d'acheminement, les dossiers des enseignants relevant de son département aux services du consulat général de France à La Nouvelle-Orléans, 1340 Poydras Street, Suite 1710, New Orleans LA 70112, tél. 504 523 5394, fax 504 523 5725.

Toutes les notices de candidature, y compris celles pour lesquelles un avis défavorable a été émis, seront transmises.

Tous les autres candidats doivent également remplir une notice individuelle de candidature, (annexe 2) qu'ils adressent, accompagnée d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation, au consulat général de France de La Nouvelle-Orléans à l'adresse indiquée ci-dessus.

F - Instruction des candidatures

Le comité de sélection, composé des autorités louisianaises, des représentants du ministère des affaires étrangères, du ministère de l'éducation nationale et de l'attaché pédagogique en poste à Baton Rouge, se réunit au mois de mars 2002. Les candidats pré-sélectionnés seront invités à se rendre à Paris pour passer un entretien.

Les candidats définitivement retenus seront informés par le Consulat général de France de La Nouvelle-Orléans.

Le ministère des affaires étrangères effectuera les démarches administratives, en liaison avec le ministère de l'éducation nationale, pour le détachement des enseignants titulaires.

Tous les enseignants recrutés, titulaires ou non, participeront à un stage de formation à Baton Rouge, à leur arrivée fin juillet/début août 2002.

**NOTICE DE CANDIDATURE À UN POSTE D'ENSEIGNANT EN LOUISIANE (ÉTATS-UNIS)
 (INSTITUTEUR OU PROFESSEUR DES ÉCOLES)
 ANNÉE DE RECRUTEMENT 2002**

Remplir complètement et lisiblement, chacune des rubriques, en noir et en lettres capitales. Ne pas faire de photocopie recto-verso de ce dossier. Joindre impérativement à ce dossier une lettre détaillée exposant les raisons de la candidature et un curriculum vitae.

Nom d'usage

Photo récente

Nom patronymique

Prénom

Date de naissance

Lieu

Situation de famille : Célibataire

Marié(e) ou vie maritale

Divorcé(e)

Veuf(ve)

Nombre d'enfants à charge :

Prénoms des enfants

Personnes devant vous accompagner à l'étranger :

conjoint

nombre d'enfants

âge

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone

Fax

Adresse mél.

Situation administrative

Grade

Échelon

Académie de rattachement

Département d'exercice ou de rattachement (*)

(*) Pour les professeurs des écoles et pour les maîtres qui n'exercent pas actuellement dans un département.

Établissement d'exercice

Nom

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone

Fonctions

Classe dans laquelle vous exercez actuellement

Établissements dans lesquels vous avez enseigné depuis la fin de vos études (noms et adresses, classes, durée)

Diplômes, titres universitaires et professionnels (en précisant la date d'obtention)

Avez-vous une expérience de l'enseignement du français langue étrangère ? : Oui Non
Si oui, précisez la formation suivie

Avez-vous une expérience de l'enseignement de l'anglais à l'école primaire ? : Oui Non
Si oui, précisez la date, la durée hebdomadaire et la (ou les) classe(s)

Langue anglaise - Mettre de 1 à 3 suivant le niveau (1 = bon, 2 = moyen, 3 = médiocre)
lue : comprise : parlée : écrite :

Avez vous fait des séjours professionnels de plus de trois mois à l'étranger ? : Oui Non
Si oui, lieu et date

Expérience d'encadrement et d'animation

Pratique audiovisuelle et connaissance des TICE

Intérêts artistiques (notez tous vos intérêts, aptitudes et expériences)

Pratique des sports

Quels secteurs de l'activité pédagogique retiennent particulièrement votre attention ?

Indiquez brièvement les principaux travaux ou réalisations que vous avez accomplis dans vos activités professionnelles

Activités périscolaires

Avez-vous déjà posé votre candidature à un poste d'enseignant en Louisiane ? : Oui Non
Si oui, précisez pour quelle année scolaire ?

Avez-vous déjà enseigné en Louisiane ? : Oui Non
Si oui, précisez l'année scolaire ?

Avez-vous également déposé une demande pour un autre poste hors de France ? : Oui Non
Si oui, auprès de quel service ?

Précisez les références (joindre les rapports d'inspection les plus récents)

Avez-vous sollicité une permutation pour la prochaine année scolaire ? : Oui Non

Personne à prévenir en cas d'urgence : (degré de parenté)

Nom

Prénom

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone

Je m'engage à accepter le poste d'enseignant en Louisiane qui me sera attribué et à participer au stage préparatoire organisé à Baton Rouge.

Fait à

le

Signature du candidat

PARTIE RESERVÉE A L'ADMINISTRATION

Avis de l'inspecteur de l'éducation nationale

Avis de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale

NOTICE DE CANDIDATURE À UN POSTE D'ENSEIGNANT EN LOUISIANE (ÉTATS-UNIS)
(CANDIDATS TITULAIRES D'UNE LICENCE DE FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE)
ANNÉE DE RECRUTEMENT 2002

Remplir complètement et lisiblement, chacune des rubriques, en noir et en lettres capitales. Ne pas faire de photocopie recto-verso de ce dossier. Joindre impérativement à ce dossier une lettre détaillée exposant les raisons de la candidature et un curriculum vitae.

Nom d'usage

Photo récente

Nom patronymique

Prénom

Date de naissance

Lieu

Situation de famille : Célibataire

Marié(e) ou vie maritale
Veuf(ve)

Divorcé(e)
PACS

Nombre d'enfants à charge

Prénoms des enfants

Personnes devant vous accompagner à l'étranger : conjoint

nombre d'enfants âge

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone

Fax

Adresse mél.

Situation actuelle : (joindre un curriculum vitae)

Diplômes, titres universitaires et professionnels (en précisant la date d'obtention)

Date d'obtention de la licence de français langue étrangère :

Langue anglaise : indiquez votre niveau de 1 à 3 (1 = bon, 2 = moyen, 3 = médiocre) pour chacune des quatre compétences

lue :

comprise :

parlée :

écrite :

Avez-vous fait des séjours professionnels de plus de trois mois à l'étranger ? : Oui Non
Si oui, lieu et date

Expérience d'encadrement et d'animation

Pratique audiovisuelle et connaissance des TICE

Intérêts artistiques (notez tous vos intérêts, aptitudes et expériences)

Pratique des sports

Quels secteurs de l'activité pédagogique retiennent particulièrement votre attention ?

Indiquer brièvement les principaux travaux ou réalisations que vous avez accomplis dans vos activités professionnelles

Activités périscolaires

Avez-vous déjà posé votre candidature à un poste d'enseignant en Louisiane ? Oui Non
Si oui, précisez pour quelle année scolaire ?

Avez-vous déjà enseigné en Louisiane ? Oui Non
Si oui, précisez l'année scolaire ?

Avez-vous également déposé une demande pour un autre poste hors de France ? Oui Non
Si oui, auprès de quel service ?

Personne à prévenir en cas d'urgence : (degré de parenté)

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

Téléphone

Je m'engage à accepter le poste d'enseignant en Louisiane qui me sera attribué et à participer au stage préparatoire organisé à Baton Rouge.

Fait à le

Signature du candidat

Séjours dans le New Jersey d'instituteurs et de professeurs des écoles (année de recrutement 2002)

■ Au titre des accords établis entre la France et l'État du New Jersey (États-Unis) pour le développement de la langue française, quatre postes d'enseignants de français dans les écoles de cet État sont ouverts aux instituteurs et professeurs des écoles titulaires, à compter de septembre 2002.

Ce programme s'inscrit dans le cadre de la réforme de l'apprentissage des langues étrangères engagé par les autorités éducatives du New Jersey, qui doit favoriser l'extension de l'enseignement des langues vivantes dans les établissements scolaires publics de cet État.

Les enseignants seront affectés en priorité dans l'État du New Jersey et pourront éventuellement se voir proposer une affectation dans les États de Caroline du Nord et du Sud, de Virginie et de Géorgie.

A - Objectifs généraux du programme

Les objectifs du programme sont les suivants :

- contribuer au développement de l'enseignement du français au New-Jersey ;
- permettre le perfectionnement linguistique d'instituteurs et de professeurs des écoles françaises capables, à leur retour de France, d'assurer l'enseignement de la langue anglaise à l'école élémentaire ;
- donner aux enseignants concernés l'occasion d'une ouverture sur une civilisation et un système pédagogique différents.

B - Conditions de participation

Peuvent postuler les instituteurs et les professeurs des écoles titulaires des établissements d'enseignement publics en France, ayant exercé en cette qualité pendant au moins deux années scolaires et possédant une bonne connaissance écrite et orale de la langue anglaise. Une spécialisation dans une discipline non linguistique sera appréciée.

Priorité sera donnée aux enseignants du 1er degré possédant une spécialisation en méthodologie du français langue étrangère ou une expérience de l'enseignement d'une langue étrangère, soit dans le cadre d'un programme d'assistantat ou d'échange à l'étranger, soit dans le cadre de l'enseignement d'une langue vivante à l'école élémentaire.

À leur retour, les candidats pourraient être amenés à enseigner la langue anglaise. Ils ne doivent en aucun cas solliciter un exeat, ni même un autre détachement.

Les postes conviennent plus particulièrement à des candidats sans charge de famille, titulaires du permis de conduire depuis au moins deux ans, ou à des couples d'enseignants dont les deux conjoints sont candidats à ce programme.

C - Informations administratives et pratiques

Les enseignants titulaires de l'éducation nationale recrutés seront placés en position de détachement

auprès du ministère des affaires étrangères pour être mis à la disposition des autorités compétentes du New Jersey, à partir du 1er septembre 2002 et pour une période d'un an minimum, renouvelable deux fois après accord de l'ensemble des parties concernées.

L'attention des candidats est appelée sur le montant annuel de la rémunération servie par les autorités américaines, comprise entre 33 000 et 39 000 dollars annuels. La couverture sociale aux États-Unis sera assurée par l'employeur américain. L'organisation matérielle du séjour (visas, etc.) et la prise en charge du voyage aller et retour des enseignants recrutés, de Paris au New Jersey, sont assurées par les autorités américaines, qui confient la gestion du dossier à un opérateur privé.

Le versement de la cotisation retraite en France restera à la charge des enseignants français.

D - Service pendant l'échange

Les enseignants retenus enseignent en milieu américain, dans les écoles publiques de l'État du New Jersey possédant un programme de français langue étrangère ou un programme dit "d'immersion" (enseignement en français du programme américain de mathématiques, sciences, histoire et géographie), pour des classes de niveau primaire ou secondaire (collèges et lycées).

Durant leur période de service aux États-Unis, les enseignants relèvent des autorités scolaires locales et doivent se conformer à l'organisation et aux règlements des établissements d'accueil. Ils veilleront à rester en relation étroite avec les services de l'ambassade de France aux États-Unis. À la fin de leur séjour, un rapport sera demandé à chaque participant et sera remis pour diffusion aux autorités compétentes (ministère des affaires étrangères - DGCID, et ministère de l'éducation nationale - DRIC).

E - Calendrier et procédure de dépôt des candidatures

Les instituteurs et professeurs des écoles qui

souhaitent enseigner au New Jersey doivent remplir la notice individuelle de candidature, conforme au modèle joint en annexe et la faire parvenir par la voie hiérarchique à l'inspection académique de leur département, accompagnée d'une lettre de motivation.

Ce dossier est transmis, revêtu de l'avis de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription à l'inspection académique. Cet avis devra, dans toute la mesure du possible, porter sur la compétence linguistique, la motivation des candidats, leur faculté d'enseigner différemment leur propre langue, leur capacité de s'adapter aux usages scolaires en vigueur dans le pays d'accueil et leur désir de contribuer, à leur retour en France, au développement et au rayonnement de la langue et de la civilisation nord-américaines.

L'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, devra adresser, **au plus tard pour le 31 janvier 2002**, en tenant compte des délais d'acheminement, les dossiers des enseignants relevant de son département au ministère des affaires étrangères, direction générale de la coopération internationale et du développement, cellule des ressources humaines (DGCID CRH, tél. 01 43 17 80 53 ou 01 43 17 83 56).

F - Instruction des candidatures

Les dossiers de candidature seront soumis à l'avis d'une commission comprenant des représentants des autorités du New Jersey, du ministère des affaires étrangères et du ministère de l'éducation nationale.

Les enseignants présélectionnés devront se rendre à Paris pour y participer à un entretien avec les autorités américaines et françaises.

Les candidats définitivement retenus seront informés par le ministère des affaires étrangères. Celui-ci effectuera les démarches administratives, en liaison avec le ministère de l'éducation nationale, pour le détachement des enseignants titulaires. Ils participeront à un stage de formation-information à leur arrivée aux États-Unis.

**NOTICE DE CANDIDATURE À UN POSTE D'ENSEIGNANT AU NEW JERSEY (ÉTATS-UNIS)
 (INSTITUTEUR OU PROFESSEUR DES ÉCOLES)
 ANNÉE DE RECRUTEMENT 2002**

Remplir complètement et lisiblement, chacune des rubriques, en noir et en lettres capitales. Ne pas faire de photocopie recto-verso de ce dossier. Joindre impérativement à ce dossier une lettre détaillée exposant les raisons de la candidature et un curriculum vitae.

Nom d'usage Photo récente

Nom patronymique

Prénom

Date de naissance Lieu

Situation de famille : Célibataire Marié(e) ou vie maritale Divorcé(e) Veuf(ve)

Nombre d'enfants à charge : Prénoms des enfants

Personnes devant vous accompagner à l'étranger : conjoint nombre d'enfants âge

Adresse

Code postal Ville

Téléphone Fax

Adresse mél.

Situation administrative Grade Échelon

Académie de rattachement

Département d'exercice ou de rattachement (*)

(*) Pour les professeurs des écoles et pour les maîtres qui n'exercent pas actuellement dans un département.

Établissement d'exercice

Nom

Adresse

Code postal Ville

Téléphone

Fonctions

Classe dans laquelle vous exercez actuellement

Expérience professionnelle

Diplômes, titres universitaires et professionnels (en précisant la date d'obtention)

Avez-vous une expérience de l'enseignement du français langue étrangère ? Oui Non
Si oui, précisez la formation suivie

Avez-vous une expérience de l'enseignement de l'anglais à l'école primaire ? Oui Non
Si oui, précisez la date, la durée hebdomadaire et la (ou les) classe(s)

Langue anglaise : indiquez votre niveau de 1 à 3 (1 = bon, 2 = moyen, 3 = médiocre) pour chacune des quatre compétences

 lue : comprise : parlée : écrite :

Avez-vous fait des séjours professionnels de plus de trois mois à l'étranger ? Oui Non
Si oui, lieu et date

Expérience d'encadrement et d'animation

Pratique audiovisuelle et connaissance des TICE

Intérêts artistiques (notez tous vos intérêts, aptitudes et expériences)

Pratique des sports

Quels secteurs de l'activité pédagogique retiennent particulièrement votre attention ?

Indiquez brièvement les principaux travaux ou réalisations que vous avez accomplis dans vos activités professionnelles

Activités périscolaires

Avez-vous déjà posé votre candidature à un poste d'enseignant aux États-Unis ? Oui Non
Si oui, précisez pour quelle année scolaire ?

Avez-vous déjà enseigné aux États-Unis ? Oui Non
Si oui, précisez l'année scolaire ?

Avez-vous également déposé une demande pour un autre poste hors de France ? Oui Non
Si oui, auprès de quel service ?

Précisez les références (joindre les rapports d'inspection les plus récents)

Avez-vous sollicité une permutation pour la prochaine année scolaire ? Oui Non

Personne à prévenir en cas d'urgence (degré de parenté)

Nom

Prénom

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone

Je m'engage à accepter le poste d'enseignant au New Jersey qui me sera attribué et à participer au stage préparatoire organisé dans cet État.

Fait à le

Signature du candidat

PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

Avis de l'inspecteur de l'éducation nationale

Avis de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale